EXERCICE 1967

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 MAI 1968

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Conseil d'Administration :

MM. Emmanuel MONICK,	*Président d'Honneur,*
Henri DEROY,	*Président honoraire,*
Jean REYRE,	*Président Directeur Général*
Jacques de FOUCHIER,	*Vice-Président,*
Maurice BÉRARD,	*Administrateur,*
Pierre BERCOT,	—
Crédit Industriel et Commercial	—
René DAMIEN,	—
Pierre DAVID-WEILL,	—
Francis C. FABRE	—
François de FLERS,	—
Renaud GILLET,	—
Emile GIRARDEAU,	—
Harry F. OPPENHEIMER	—
Raoul de VITRY,	—
Arnaud de VOGÜÉ,	—

Censeurs :

MM. Henry de BLETTERIE, Henry BURNIER,
René MARTIN, Edmond SPITZER

Commissaire du Gouvernement :

M. Aimé TEYSSIER D'ORFEUIL

Commissaires aux Comptes :

MM. Henri LÉON, Philippe SIMON et Claude CASTEL
Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 474.000.000 DE FRANCS

Registre du Commerce : Seine N° 54 B-5515 — L.B.F. N° 24

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ET
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 MAI 1968

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 1968

Allocution du Président,
Rapport du Conseil d'Administration,
Rapports des Commissaires,
Comptes de l'exercice 1967,
Résolutions de l'Assemblée,
Inventaire des valeurs mobilières détenues en Portefeuille le 31 décembre 1967,

Tableau de renseignements concernant les filiales et participations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 1967

ALLOCUTION

prononcée

par M. Jean REYRE, Président.

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de votre Conseil d'Administration vous a exposé les conditions économiques et financières dans lesquelles s'est développée l'activité de votre société pendant l'année 1967.

L'année 1968 avait commencé dans des conditions relativement favorables. Sans doute les troubles monéraires internationaux ne s'étaient pas calmés, ainsi qu'en témoignent les cours atteints par l'or sur les marchés libres et l'agitation du marché des changes; ces troubles avaient une répercussion sensible sur les opérations financières internationales. Sur les seuls marchés internationaux vraiment libres, ceux des eurodevises, le coût des capitaux n'avait pas cessé d'augmenter, et le nombre des emprunteurs y était de plus en plus important. Il en résultait une activité intense, mais avec de faibles marges pour les opérations bancaires. Les opérations financières, plus importantes que jamais, ont été réalisées de plus en plus sous forme d'émissions d'obligations convertibles paraissant offrir aux souscripteurs une certaine protection contre les risques

monétaires ; les obligations ordinaires, bien qu'émises à des taux très élevés, se plaçaient difficilement.

La situation était différente sur le marché financier français où les premiers mois de 1968 ont été marqués par la mise en application des conclusions de la Commission d'Études des Méthodes de Placement et de Gestion des Obligations, dite Commission Leca du nom de son Président. La réforme est fondée sur le principe essentiel de l'émission au prix du marché, et sur l'intervention minima des Pouvoirs Publics, remplacée par la responsabilité accrue des banques participant à l'émission. Celle-ci s'exerce à la fois par le principe de la prise ferme sous la forme d'une garantie de bonne fin donnée par le Syndicat bancaire de garants et par l'engagement pris par le même Syndicat de surveiller le marché pendant les trois mois suivant l'introduction, en rachetant éventuellement le papier qui se présenterait à un prix inférieur à celui de l'émission.

Les premières émissions placées dans ces conditions se sont déroulées de façon très satisfaisante, les premières cotations se faisant, pour la première fois depuis des années, au-dessus du prix d'émission.

Cette réforme rapproche les conditions d'émission sur notre marché de celles qui se pratiquent sur le marché international, caractérisé, lui aussi, par une très grande liberté et une très grande responsabilité des banques appartenant au Syndicat de placement.

Par contre, d'autres réformes, heureuses en elles-mêmes, et marquant une évolution très souhaitable du système bancaire, n'ont pas été sans avoir, du fait de certaines circonstances, une action importante sur les marges d'exploitation des établissements. Je veux parler du nouveau régime des intérêts créditeurs, basé sur la suppression de toute rémunération aux comptes à vue et sur la liberté pour la rémunération des dépôts importants ou bloqués pour plus de deux ans. Ce régime aurait dû entraîner, dans un premier temps tout au moins, un net abaissement du prix de revient de nos ressources. Mais cette évolution a été

affectée par l'évolution divergente du taux d'escompte officiel de l'Institut d'Émission et des taux du marché monétaire. Ces derniers, surtout depuis la libération complète des mouvements de capitaux intervenue au début de 1967, ont tendance à s'aligner sur les conditions élevées, du marché international. Par contre, le taux officiel d'escompte n'a pas tenu compte de cette tendance, restant fixé au niveau de 3,5 % sans modification depuis trois ans, alors que l'écart avec le taux du marché ne cessait d'augmenter. Cette divergence a des conséquences sur l'exploitation bancaire puisque tous les emplois bancaires restent fonction d'un taux de base qui tient compte lui-même du taux officiel d'escompte, tandis que les taux auxquels sont rémunérées les ressources sont liés, pour une très grande part, aux taux du marché monétaire.

Cependant, la progression de la production industrielle, l'animation plus grande des divers marchés financiers, et l'activité incessante déployée par tous nos départements nous permettaient d'augurer favorablement des résultats des premiers mois de l'année 1968.

Il est évident que ces perspectives sont aujourd'hui bouleversées. Nous ne pouvons savoir dans quelles conditions prendra fin le mouvement de grèves d'une ampleur exceptionnelle qui paralyse la vie entière de la nation. Il en résultera certainement de nouvelles charges qui pourront être très lourdes pour les finances publiques et les entreprises françaises.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous exposer les conditions générales dans lesquelles s'est déroulée pendant l'exercice 1967 l'activité de votre société dont nous vous rendons compte en soumettant à votre approbation le bilan arrêté au 31 décembre.

*
* *

L'année 1967 a été marquée par le développement de la crise de l'organisation monétaire internationale. L'aggravation de la situation financière aux États-Unis et en Grande-Bretagne, la dévaluation de la Livre et la crise de l'or en sont les traits dominants.

Comme précédemment, les ÉTATS-UNIS ont été au centre des événements. Depuis 1963, leurs efforts pour contrôler le déficit de leur balance des paiements ont eu des répercussions directes sur le développement économique en Europe et au Japon. En particulier, la taxe d'égalisation appliquée en juillet 1963, les mesures dites de restrictions volontaires demandées en janvier 1965 aux entreprises américaines à l'étranger, ont déclenché un mouvement mondial de hausse des taux d'intérêt, qui a culminé en 1966. Le ralentissement d'activité commencé

au deuxième semestre 1966 en Allemagne et aux Etats-Unis – et qui a touché successivement tous les pays en 1967 – est pour une large part la conséquence directe de cette croissance anormale des taux d'intérêt.

L'évolution de 1967 a été, à cet égard, particulièrement paradoxale. Dès janvier, une tentative fut faite pour appliquer une politique internationale de baisse des taux. A l'initiative du Gouvernement anglais, une conférence réunit en janvier 1967 les États-Unis, la Grande-Bretagne et les principaux pays européens. La décision fut prise d'un désarmement simultané en matière de taux d'intérêt. On assista, effectivement, pendant les premiers mois de l'année, à une baisse assez spectaculaire des taux à court terme aux États-Unis et dans certains pays d'Europe. La baisse fut provoquée aux États-Unis par une politique de très grande aisance monétaire qui contrastait avec la politique d'extrême restriction de l'année précédente. Cependant, on observait en Europe, dès le mois de mars, que le taux de l'euro-dollar à trois mois – étroitement lié, en général, au taux américain à court terme – après avoir d'abord suivi la baisse américaine, commençait à s'orienter à la hausse. Au début de juin il retrouvait presque les taux de l'année précédente. Dès le mois de mars – et malgré la politique de facilités monétaires du Federal Reserve System – les taux des obligations gouvernementales et des obligations industrielles commençaient, aux États-Unis, un mouvement ascendant qui a duré jusqu'à la fin de l'année : les taux d'intérêt des obligations industrielles, en décembre, atteignaient 6,5 % s'alignant sur les taux européens.

Cette évolution est d'autant plus surprenante que 1967 a été pour toute l'économie occidentale, à la fois une année d'activité peu soutenue – qui n'aurait pas dû, par conséquent, entraîner de pression de la demande – et une année d'épargne élevée, qui aurait dû développer l'offre des capitaux. En réalité, les prêteurs et les emprunteurs ont réagi à l'abondance monétaire, les premiers en ne prêtant qu'avec une prime de risque contre une dépréciation monétaire, les seconds en cherchant à se couvrir pour leurs besoins futurs même à des taux très élevés.

Avant même les événements du dernier trimestre, les comportements du marché américain reflétaient une certaine inquiétude au sujet de la stabilité monétaire.

L'évolution interne des revenus, de la productivité et des prix expliquait d'ailleurs en partie un tel comportement. Alors que, pendant cinq années consécutives, les États-Unis avaient connu une hausse très légère des coûts unitaires de production et bien que l'activité économique en 1967 ait été très modérée – la production industrielle augmentait seulement de 0,6 % et le produit national brut de 2,5 % – l'année a été marquée par une nette augmentation des coûts. Celle-ci doit, évidemment, être rapprochée de la pression exercée sur l'appareil productif par les dépenses militaires croissantes dues à la guerre du Vietnam, également responsable de l'accroissement du déficit budgétaire.

A la fin de l'année, dès que l'activité reprit un rythme relativement élevé, elle entraîna immédiatement deux réactions caractéristiques du déséquilibre interne : la hausse des prix de détail, au dernier trimestre, dépassa 4 % (évaluée sur une base annuelle), et les importations augmentaient très vivement, à un rythme annuel de près de 24 %.

La GRANDE-BRETAGNE avait pris, en juillet 1966, des mesures de redressement d'une extrême rigueur : hausse du taux de l'escompte, porté de 6 à 7 % – resserrement du crédit à la consommation – augmentation de 10 % des impôts indirects – réduction à cinquante Livres par personne de l'allocation en devises aux touristes – enfin blocage des prix et des salaires. Ces mesures produisirent leur effet dès la fin de 1966. Pendant le premier trimestre de 1967, la surchauffe de l'économie britannique paraissait calmée et selon les prévisions, l'année 1967 devait connaître une très modeste progression du produit national brut et l'apparition d'un surplus de la balance des paiements.

Cependant, dès le début de l'année, des événements imprévus vinrent modifier ces perspectives favorables : en premier lieu,

la diminution d'activité en Allemagne, aux États-Unis et même dans divers autres pays européens, eut pour conséquence une diminution très marquée des exportations anglaises.

Dès le mois de mai, le cours de la Livre s'affaiblissait d'une façon très nette sur le marché des changes. Il apparaissait clairement que l'Angleterre ne serait pas en état de dégager le surplus nécessaire pour honorer en fin d'année les lourdes échéances des prêts qui lui avaient été consentis. Des mouvements de capitaux provoqués, comme l'année précédente, par l'élévation du taux des euro-dollars à Londres, provoquèrent des transformations de sterlings en euro-dollars.

En juin, les événements du Moyen-Orient et la fermeture du Canal de Suez vinrent renchérir le coût des importations anglaises. Au même moment, le Gouvernement Britannique, inquiet de l'évolution de la conjoncture interne et de l'augmentation du chômage, prit des mesures de relance économique; il s'ensuivit une reprise de la consommation interne et, par suite, des importations qui ne cessèrent de s'accroître à partir du troisième trimestre. Enfin des grèves de dockers survinrent à Londres et à Liverpool en septembre et retardèrent les exportations anglaises.

La publication, fin octobre, des chiffres du commerce extérieur de septembre provoqua une spéculation intense contre la Livre. Les mouvements de capitaux prirent, au début de novembre, une allure telle qu'ils rendirent, malgré l'aide des banques centrales étrangères et du Fonds Monétaire International, la dévaluation inévitable.

Cette dévaluation a été l'occasion de mouvements spéculatifs sur le marché de l'or, qui se sont développés en décembre 1967 et au début de 1968 et ont amené, le 17 mai dernier, les Banques centrales adhérant au pool de l'or à cesser leurs interventions sur le marché libre de Londres.

Quel qu'ait été le rôle des événements accidentels, comme le conflit israëlo-arabe et la grève des dockers, il est certain que, même en leur absence, la décision de dévaluer eut dû, tôt ou tard,

être prise. La surévaluation de la Livre par rapport aux autres monnaies rendait nécessaire depuis longtemps une nouvelle parité. Il est encore trop tôt pour dire si la décision du 18 novembre permettra au Royaume-Uni de retrouver un taux de croissance normal tout en dégageant un surplus de balance des paiements qui lui permette de rembourser les dettes élevées qu'il a contractées. Toutefois le budget sévère présenté à la Chambre des Communes en mars 1968 doit être considéré comme un élément favorable.

La FRANCE a subi en 1967 les conséquences du ralentissement économique survenu au milieu de l'année précédente, aux États-Unis, en Allemagne et en Grande-Bretagne. La baisse des exportations, sensible dès la fin de l'année 1966, a entraîné au premier trimestre un fléchissement de la production industrielle et contribué à la dégradation de l'emploi et par conséquence, une diminution du revenu réel des ménages. Dès le premier semestre, apparaissait une réduction de la consommation privée pour les textiles, l'équipement ménager, les voitures automobiles et même les produits alimentaires.

Cependant, les dépenses d'investissement des entreprises restèrent soutenues pendant le premier semestre par l'exécution de commandes passées avant la fin de 1966 sous le régime de la détaxation fiscale. De son côté, l'État accéléra la réalisation de ses dépenses d'équipement et prit des mesures en faveur de la construction.

Aussi, la reprise progressive des exportations au second semestre, sans augmentation notable des dépenses de consommation, suffit-elle à entraîner l'indice de la production industrielle, qui s'établit en décembre à 2 % au-dessus de son niveau de décembre 1966. Si la chimie et la construction électrique ont connu des progressions importantes, l'industrie textile a été très fortement touchée tandis que la construction mécanique restait stationnaire. Cependant, grâce à une production agricole très satisfaisante, le produit national brut a dépassé de 4,4 % celui de 1966.

En dépit du ralentissement du rythme d'expansion de la demande, la hausse des prix de détail s'est poursuivie à un rythme relativement modéré, mais à peu près inchangé par rapport à l'année précédente (2,7 %). Par contre, l'indice des prix de gros a manifesté, pour la première fois depuis de nombreuses années, une légère tendance à la baisse, due surtout au fléchissement de certaines matières premières importées. La courbe des demandes d'emplois non satisfaites n'a pas cessé d'augmenter du début à la fin de l'année malgré la reprise d'activité au deuxième semestre. Elle traduit les efforts accomplis par les entreprises soucieuses de s'adapter à la suppression prochaine des barrières douanières, pour réaliser des économies de gestion et améliorer leur productivité. La hausse des salaires horaires s'est poursuivie à peu près au même rythme que l'année précédente (6 % en 1967 contre 5,8 % en 1966), mais le salaire moyen par salarié, du fait de la réduction du temps de travail, à crû moins rapidement que l'année précédente.

Malgré la forte diminution des importations au cours des six premiers mois et la progression des exportations en fin d'année, le déficit commercial s'est accru. Exprimé selon les statistiques douanières, il a atteint F 5.342 millions contre F 4.466 millions en 1966 et F 1.425 millions en 1965. Corrigé pour tenir compte de la sous-évaluation des exportations dans la définition douanière, le déficit est encore de 1.100 millions de francs environ. C'est la deuxième année consécutive où la France enregistre un déficit appréciable de ses échanges extérieurs. Les réserves monétaires ont cependant augmenté et s'établissent à F 30,16 milliards de francs, en hausse de 6 % sur l'année précédente.

En ALLEMAGNE, la récession, commencée au milieu de l'année 1966 a continué pendant tout le premier semestre 1967. Elle a été extrêmement sévère puisque l'indice de la production industrielle baissait de 8,5 % entre juin 1966 et mai 1967. La cause initiale a été le fléchissement très marqué des investissements des entreprises qui a commencé dès 1966. La croissance trop rapide des investissements en 1964 et 1965 avait fait appa-

raître des capacités excessives dans la plupart des secteurs; la hausse des coûts salariaux, supérieure à celle de la productivité, avait diminué les marges bénéficiaires; enfin les mesures de restriction de crédits aggravaient les difficultés de financement. Même en fin d'année, on n'observait pas de reprise appréciable des investissements privés, qui ont regressé de 11,2 % en 1967 sur ceux de l'année précédente.

Le déclin de la demande dans les industries d'équipement se traduisit, dès le début de 1967, par un chômage sévère (le maximum fut atteint en février avec 675.000 chômeurs), une réduction du nombre d'heures travaillées et une forte diminution de la main-d'œuvre étrangère.

Au cours du deuxième semestre, la reprise atténua les effets des premiers mois de l'année, limitant à 0,5 % seulement pour l'année entière la diminution du produit national brut. Les mesures bugdétaires de relance atténuèrent la gravité de la récession sans gêner le processus d'assainissement. La hausse des salaires a été très faible (3 % contre 7,4 % en 1966 et 9,4 % en 1965), les prix de détail augmentèrent à peine et de nombreux prix de gros industriels ont été en baisse.

Les exportations en furent facilitées. Malgré la faiblesse de la conjoncture dans l'économie occidentale, les exportations allemandes augmentèrent encore de 8 % en 1967 (contre 12,5 % en 1965 et 1966). Comme les importations diminuèrent très fortement, il en résulta un excédent commercial record (4,2 milliards de $ contre 1,9 milliard l'année précédente), supérieur à l'excédent commercial des Etats-Unis. Une politique d'exportation de capitaux à court terme, encouragée par la Banque Centrale, ramena cependant l'excédent de la balance des paiements à 360 millions de $.

L'ITALIE a encore connu une croissance économique vigoureuse. A la différence de ce qui s'était passé en 1966, cette croissance a été soutenue essentiellement par la demande intérieure. Les exportations de biens et services, touchées par la

faiblesse de la conjoncture dans les pays voisins, ont connu une expansion moins vive qu'en 1966 : elles n'ont augmenté, d'une année sur l'autre, que de 7 % contre 12 % en 1966. Par contre, la demande intérieure a été en très forte expansion : les investissements ont été en augmentation de 12,5 % en 1967 (contre 5,3 % seulement en 1966). La demande des ménages a continué à croître rapidement à peu près au même rythme que l'année précédente (9 %). Cependant, elle semble avoir perdu, en fin d'année, une partie de son dynamisme.

Pour la BELGIQUE l'année 1967 a été une nouvelle année de faible croissance : la réduction des profits et les restrictions de crédits ont découragé les investissements des entreprises; la diminution de la demande extérieure a réduit les exportations; enfin la faiblesse de la croissance des revenus a entraîné un accroissement très modéré de la consommation privée. Mais, contrairement à ce qui s'est passé en Allemagne, la hausse des prix de détail s'est poursuivie, quoique à un rythme plus faible que l'année précédente. Au cours du second semestre, l'expansion a repris un rythme assez soutenu.

Les PAYS-BAS ont connu une récession moins forte que l'Allemagne et la Belgique : le produit national brut a encore augmenté de 3,5 %. Cette croissance modérée a atténué sensiblement les tensions inflationnistes que les Pays-Bas connaissent depuis plusieurs années. Contrairement à ce qui s'est passé dans les pays voisins, la demande des ménages est restée forte et la hausse des prix de détail a été la plus élevée de la Communauté Economique Européenne (+ 3,2 %). Le déficit commercial est en diminution sur l'année précédente, mais à un niveau toujours important (1.037 millions de $ contre 1.227). Il semble que la compétitivité de l'économie hollandaise, menacée les années précédentes par les hausses de salaires trop rapides, se soit améliorée grâce à de substantiels gains de productivité.

C'est un peu la même situation qui a été observée en SUISSE. Malgré une croissance économique lente (le produit national

brut a augmenté seulement de 1,7 %), la hausse des prix de détail est restée forte (+ 3,5 %) et l'on n'a observé qu'une légère détente sur le marché de l'emploi. Si les investissements et les exportations n'ont que faiblement augmenté, la demande de consommation privée est restée forte. Exprimée en termes nominaux, elle a été en augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente. Le déficit commercial a légèrement diminué par rapport à celui de 1966.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous rappelons que le 28 décembre dernier, vous avez approuvé l'absorption par la Banque de Paris et des Pays-Bas de la Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Étranger, et de la Société d'Investissement de Paris et des Pays-Bas. Ces opérations, en portant notre capital social de F 346.900.000 à F 474.000.000, nous ont donné des moyens nouveaux pour développer nos participations en France et à l'Etranger.

I – SIÈGE

DÉPARTEMENT FINANCIER

La reprise enregistrée par la Bourse de Paris en août et septembre a permis à l'indice hebdomadaire des 280 valeurs à revenu variable de terminer l'année à un niveau très voisin de celui de l'année précédente, après être passé à la fin du premier semestre par le point le plus bas depuis 1962. En moyenne cependant le marché de Paris n'a pas connu en 1967 la vive reprise des grandes places étrangères. Le volume annuel des transactions a été comparable à celui de 1966.

Le taux de rendement moyen des actions françaises s'établissait à 4,83 % (avoir fiscal compris) au mois de décembre 1967, en progression de 13 % par rapport à la fin 1966 et à un niveau nettement supérieur à celui des autres grandes places.

Sur le marché français des valeurs à revenu fixe, les taux de rendement moyens ont peu varié au cours de l'année. A l'émission, les taux de rendement actuariels sont restés stables, les taux nominaux des emprunts du secteur semi-public et du secteur privé demeurant inchangés, respectivement à 6,25 % et 6,50 % depuis le mois de juin 1966.

Le volume total des émissions de valeurs mobilières s'établit à F 16,2 milliards, à un niveau comparable à celui de l'an dernier.

Les augmentations de capital et les émissions d'obligations convertibles se sont élevées à F 3,2 milliards contre F 3,8 milliards en 1966, enregistrant un nouveau recul de 16 %. Leur volume, en baisse de 40 % depuis 2 ans, n'a représenté que 20 % du volume total des émissions de valeurs mobilières.

Le volume des émissions d'emprunts obligataires n'a que faiblement progressé de F 12,3 milliards à F 12,9 milliards. L'essentiel de cette augmentation est dû aux émissions du secteur privé, les émissions du secteur public étant restées stables à F 11,2 milliards.

Votre Établissement a apporté son concours au placement de l'Emprunt National d'Équipement de F 1,25 milliard émis par l'État français ainsi qu'à quatorze émissions d'obligations réalisées par des organismes publics et à l'emprunt de la Banque Européenne d'Investissement dont il a été co-chef de file. Il a contribué, comme chef de file ou co-chef de file (treize opérations) et comme participant (douze opérations), au succès de vingt-cinq emprunts émis par des sociétés privées, dont le montant global s'est élevé à F 1.426 millions, soit 92 % du montant des émissions de ce secteur effectuées avec concours bancaire.

Il a prêté ses guichets pour la réalisation de treize augmentations de capital dont quatre ont été dirigées par lui. Leur montant cumulé a atteint F 306 millions pour les seules sociétés françaises, soit 49 % des émissions correspondantes avec concours bancaire. Il a également prêté ses guichets pour l'émission d'obligations convertibles en actions de deux sociétés étrangères.

Nous avons procédé à l'introduction au marché officiel de la Bourse de Paris des actions de la Société HEURTEY S.A., dirigé les offres privées d'achats d'actions de deux sociétés et présenté, en association avec un autre établissement, une offre publique d'achat d'actions.

Votre Établissement a fondé avec la Société Générale, MM. de Neuflize, Schlumberger, Mallet & Cie et la Société Générale Alsacienne de Banque, la Société Générale pour le Placement de l'Épargne « Sogépargne », Société d'investissement à capital variable créée en vue de gérer un portefeuille composé essentiellement de valeurs à revenu fixe avec pour objectif la recherche d'un taux de rendement élevé. Cette nouvelle société a reçu du public un accueil très favorable et son capital a plus que doublé en moins de quatre mois.

Dans le cadre des ordonnances d'août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises et sur les plans d'épargne d'entreprises, votre Etablissement a créé, avec les mêmes partenaires, la Société Générale de Gestion de Fonds Communs de Placement Sogeplan.

Sur le marché international des capitaux, 83 emprunts ont été émis au cours de l'année, représentant 1.774 millions de dollars. Votre Établissement est intervenu en tant que chef ou co-chef de file de 21 emprunts représentant 490 millions de dollars, soit 27,6 % du volume total émis, se plaçant au premier rang des établissements chargés de la direction de ces opérations. Ces émissions ont été réalisées au profit de sociétés françaises, mais aussi de sociétés et d'organismes publics étrangers. C'est ainsi que votre établissement a dirigé l'emprunt de la République du Portugal, et a participé à la direction du premier emprunt émis avec la garantie de l'État Espagnol.

DÉPARTEMENT ÉTRANGER

Afin de resserrer les relations bancaires et industrielles que nous entretenons au Mexique depuis de nombreuses années, nous avons installé un bureau permanent de représentation à Mexico.

Le groupe de l'Anglo American Corporation of South Africa et votre Établissement ont poursuivi leur action commune, en participant notamment à la création de la Société Minière de Mauritanie « Somima » dont l'objet est l'exploitation du gisement de cuivre d'Akjoujt, et à celle de la Société Minière d'Anglade, qui va mettre en valeur le gisement de tungstène de Salau, dans les Pyrénées françaises. Dans le domaine financier, la Banque a dirigé les emprunts d'importantes sociétés du groupe de l'Anglo American Corporation sur le marché de l'euro-dollar.

En Asie, nos efforts de promotion commerciale ont abouti à plusieurs réalisations importantes.

Aux Philippines, nous avons créé la Société Cofraphil, qui prend la suite du Groupement constitué l'année précédente, et avons signé avec la Banque de Développement des Philippines un protocole financier, en liaison avec d'autres banques françaises.

Sous l'égide du Bureau Technique Franco-Pakistanais, des contrats ont été conclus et de nouvelles commandes ont été passées à divers constructeurs français de machines-outils pour l'équipement des deux usines en cours d'installation au Pakistan Occidental et Oriental.

En Iran, nous participons au financement de nouveaux contrats passés par des acheteurs iraniens à l'industrie française, concernant, en particulier, l'équipement des studios de la télévision iranienne. Un accord de crédit-acheteur a été signé avec la National Petrochemical Company couvrant divers aménagements complémentaires de l'usine de soufre et d'engrais de Bandar Shahpur, pour laquelle nous avons mis en œuvre les concours financiers dont nous vous avons entretenus l'an passé.

Le Bureau permanent à Moscou de la Sofracop a apporté un concours efficace à la conclusion de nouveaux contrats dans le cadre du protocole financier précédemment signé avec la Banque du Commerce Extérieur de l'U.R.S.S.

D'importantes commandes de biens d'équipement ont également été conclues en Roumanie avec le concours financier de votre Établissement.

Un protocole de financement, auquel le Crédit Industriel et Commercial a été associé, a été signé avec la Ceskoslovenska Obchodni Banka, pour faciliter les ventes de matériel français à destination de la Tchécoslovaquie.

Enfin, votre Etablissement, aux côtés du groupe de banques étrangères actionnaires du Banco Urquijo, a prêté son concours à diverses opérations bancaires et financières réalisées pour le compte de sociétés ou d'organismes espagnols.

Nous avons été heureux de constater que les amicales relations que nous entretenons avec nos correspondants étrangers se sont encore développées au cours de l'exercice écoulé et que – malgré l'abandon progressif de la procédure du crédit documentaire par le commerce international – le montant des opérations que nous avons traitées avec eux s'est accru.

DÉPARTEMENT BANCAIRE

Les décisions du Conseil National du Crédit, appliquées progressivement au cours de l'année 1967, ont donné à la Banque de France de nouveaux moyens d'action sur la liquidité bancaire, élargi le marché monétaire et favorisé le développement des comptes d'épargne ouverts dans les banques.

L'accès des banques au réescompte a été limité par l'obligation de financer un portefeuille minimum d'effets représentatifs de crédits à moyen terme. Ce coefficient d'effets à moyen terme, calculé selon un pourcentage des exigibilités fixé par la Banque de France à 20 % le 20 janvier et à 16 % le 21 novembre, a été substitué au coefficient de trésorerie et au plancher de bons du Trésor.

Au titre du coefficient de réserves institué le 21 janvier 1967, les banques sont tenues d'effectuer chez la Banque de France des dépôts sans intérêts, représentant en fin d'année 4,5 % de leurs dépôts à vue et 2 % de leurs dépôts à terme.

Enfin, la Banque de France a supprimé successivement le plafond spécial de pension à l'open market, l'« enfer » ou dépassement de 10 % du plafond de réescompte, et les avances de 5 à 30 jours sur effets publics. Elle est intervenue directement sur le marché monétaire qui a été ouvert à certaines sociétés d'investissement, aux sociétés ou organismes d'assurances, de capitalisation, de réassurances, de prévoyance et de retraite.

Les taux du marché de l'argent au jour le jour qui atteignaient 5 3/4 % l'an en début d'année ont varié par la suite entre 4 1/2 et 5 1/4 % l'an, en fonction des fluctuations sur les principales places étrangères.

Le relèvement des taux d'intérêts créditeurs applicables aux comptes à terme, ainsi que la suppression de la rémunération des dépôts à vue, ont entraîné un déplacement sensible des dépôts vers les comptes à échéance fixe ou les comptes sur livrets.

Ces mesures ont entraîné une nouvelle hausse du coût des ressources bancaires.

Les intérêts débiteurs minimum ont été réduits de 0,10 % l'an à deux reprises, les 1er janvier et 1er octobre. Les conditions des financements de marchés publics avec le concours de la Caisse Nationale des Marchés de l'État ont été également abaissées.

Par contre, les taux applicables aux opérations d'escompte commercial et aux crédits de fonds de roulement mobilisables ont été relevés de 0,25 % l'an à compter du mois de décembre 1966, et ceux des opérations d'escompte de certains effets

représentatifs de ventes à crédit ont été augmentés de 0,15 % l'an. Une majoration limitée des frais de présentation des effets commerciaux a permis, par ailleurs, de compenser partiellement les charges assumées par les banques dans le domaine du recouvrement.

L'ensemble des opérations traitées par votre Département Bancaire s'est traduit par une progression importante du mouvement général des comptes.

L'augmentation de nos remplois commerciaux a été particulièrement marquée pour les crédits à moyen et long terme. Elle porte à la fois sur les crédits d'équipement, les financements d'exportations et les financements d'opérations immobilières.

En ce qui concerne les crédits à court terme, leur augmentation intéresse essentiellement les crédits de fonds de roulement ainsi que les crédits à l'exportation. Les opérations de financement de marchés publics avec intervention de la Caisse Nationale des Marchés de l'État et les escomptes de warrants ont marqué par contre une légère baisse.

Nos engagements par signature sont en forte hausse en raison principalement du volume croissant des garanties financières délivrées dans le secteur immobilier, des garanties de prêts à long terme et des cautions délivrées pour l'exécution de marchés réalisables en France et à l'Étranger.

Les opérations d'arbitrage traitées sur le marché des changes ont continué à progresser.

Cette importante augmentation d'activité a permis à votre Département Banque d'obtenir des résultats sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, bien que les conditions générales d'exploitation et notamment l'augmentation du coût des ressources due aux mesures rappelées ci-dessus et la moindre rémunération de certains de nos remplois aient entraîné une réduction de notre marge brute d'exploitation.

PARTICIPATIONS

1) *Banques, Sociétés Financières, Sociétés d'Investissement*

La Compagnie Bancaire a de nouveau dégagé un bénéfice net en forte augmentation, de F 16.284.503,26 à F 20.462.030,02, qui lui permet, sans renoncer à une politique de large autofinancement, de maintenir une distribution de 8 % sur un capital porté début 1967 de F 90.000.000 à F 120.000.000 par distribution d'actions gratuites.

La progression des bénéfices de la Compagnie Bancaire traduit l'accroissement de l'activité et des résultats des sociétés de son groupe, notamment dans le domaine du financement de la construction et du crédit-bail : le succès croissant dans le domaine immobilier des formules de financement basées sur le crédit mutuel différé a amené la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit à porter son capital de F 45.000.000 à F 65.000.000 par une émission en numéraire. Après l'absorption de la Compagnie Européenne d'Équipement, la Compagnie pour la Location d'Équipements Professionnels « Clep », devenue Clep-Locabail au capital de F 36.868.900, va être admise à la Bourse de Paris.

Les encours de la Caisse Générale de l'Industrie et du Batiment ont continué à progresser, notamment dans le secteur des crédits individuels grâce à l'extension de son activité en province, et le bénéfice net se trouve porté de F 4.513.193,72 à F 5.606.642; le dividende unitaire de F 5,70 s'applique, cette année, à la totalité des actions composant le capital et correspond à une distribution globale majorée d'un tiers.

La Société de Gestion de Garanties Immobilières « sogrim » distribue son dividende statutaire.

Dans un marché monétaire qui est resté tendu, la Caisse Centrale de Réescompte et la Société Privée de Réescompte – qui a porté son capital de F 3.700.000 à F 4.500.000 par

incorporation de réserves – ont sensiblement développé leur activité et leurs résultats. Elles pourront ainsi servir un dividende en notable augmentation.

Les résultats d'exploitation du Crédit Sucrier et Alimentaire et de la Banque Cotonnière et Textile « Bancotex » permettent d'assurer la même distribution que pour l'exercice précédent.

L'Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières a porté son dividende net par action de F 7,40 à F 9,70 grâce au dividende encaissé de Cofica en 1967. Cependant Cofica a dû faire face pendant l'exercice 1967 à une évolution défavorable de ses conditions d'exploitation et une augmentation de ses charges due au transfert de son siège social. Le programme de réorganisation actuellement entrepris devrait redonner à la société une rentabilité satisfaisante.

Dans le domaine du financement de la vente à crédit, votre Établissement est devenu, à la suite de l'absorption de la Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Étranger, actionnaire direct de Creditelec et de la Société Auxiliaire d'Équipement « sade ». Creditelec a augmenté son capital de F 9.000.000 à F 12.000.000 : ses bénéfices nets passés de F 1.660.263,13 à F 1.887.143,06 permettent de maintenir le dividende sur le capital augmenté.

Pour faciliter la mise en œuvre de certains accords financiers de longue durée faisant appel à des crédits du type crédits-fournisseurs à l'exportation, nous avons créé un établissement financier : la Société Générale de Financement Intercontinental « sogefi ».

La Compagnie Centrale de Financement a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de F 8.500.000 qui, compte tenu du remboursement d'un précédent emprunt de F 5.000.000 venu à échéance, lui a procuré F 3.500.000 de ressources complémentaires. Le dividende net a été porté de F 7 à F 12.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien, dont les opérations ont progressé malgré la hausse des taux d'intérêts en fin d'année, a réalisé un bénéfice net de $ Can. 2.738.479 en 1967 contre $ Can. 2.645.342 en 1966, permettant de distribuer un dividende de $ Can. 2,20 au lieu de $ Can. 2.10. L'Anglo American Corporation of Canada Ltd a pris une participations dans Francana Development Corporation Ltd. dont le Crédit Foncier Franco-Canadien conserve le contrôle.

Les dépôts de la Banque Nationale du Mexique ont augmenté moins rapidement que les années précédentes. En raison d'une nouvelle hausse des frais généraux, le bénéfice net s'établit au même niveau que l'an dernier, soit 58 millions de pesos. Par contre, les ressources de sa filiale le Credito Bursatil ont enregistré une très forte progression et ses bénéfices se sont accrus de 10 %.

Dans les pays d'Amérique Latine, la chute des cours mondiaux de nombreux produits exportés a entraîné une détérioration des balances commerciales mais les productions globales ont été supérieures en volume à celles de 1966. La Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud « Sudameris » a pris le contrôle du Banco Paraguayo de Comercio, et ses filiales ont poursuivi leur développement; le résultat net en francs de la société mère a augmenté de 4,6 %.

L'Union pour le Financement de l'Expansion du Commerce International « ufinex », dont l'objet est de faciliter le financement des implantations commerciales des sociétés françaises à l'étranger, a porté son capital de F 3 millions à F 10 millions. Les actions nouvelles ont été réparties entre les actionnaires de la Société Algérienne de Développement et d'Expansion « Socaldex » et de la Société de Développement des Régions Sahariennes SDRS. Ufinex a émis son premier emprunt obligataire au début de 1968.

Bien que les possibilités pratiques d'intervention des sociétés de développement régional demeurent limitées, leur activité a été soutenue et elles ont émis un total d'emprunts de F 275,6 millions contre F 142,8 millions en 1966. Les neuf sociétés dans lesquelles nous avons des intérêts ont, dans l'ensemble, connu de bons résultats.

L'actif net de la Société Générale d'Épargne et d'Investissement « sogevar » s'élevait, le 31 décembre 1967, à F 258.565.562,60 comprenant 38,5 % d'actions de sociétés françaises, 27,6 % d'actions de sociétés étrangères, 28,3 % d'obligations et 5,6 % de liquidités, La valeur d'inventaire de l'action sogevar s'établissait à cette même date à F 268,63 contre F 253,53 un an auparavant, soit une hausse de 6 %, alors que dans le même temps l'indice général des cours des valeurs françaises à revenu variable baissait de 0,4 %. Les capitaux recueillis par sogevar au cours de l'exercice, après déduction du montant des rachats, se sont élevés à 18 millions de francs. Le dividende net de l'exercice a été fixé à F 8,15 assorti d'un crédit d'impôt de F 2,45.

L'actif net de la Société Générale pour le Placement de l'Épargne « sogepargne » s'élevait le 31 décembre 1967 à F 63.043.580,67, soit F 259,23 par action. Il était composé à concurrence de 80,8 % d'obligations émises sur le marché français, de 13,4 % d'obligations émises sur le marché international, de 2,9 % d'obligations convertibles en actions, et de 2,9 % de liquidités. Depuis l'ouverture au public, le 18 septembre 1967, les capitaux nets recueillis ont dépassé 36 millions de francs.

L'actif net de la Société de Placements Sélectionnés en France et a l'Étranger « s.p.s. » s'élevait le 31 décembre 1967 à F 38.707.110,32, soit F 258,04 par action.

La Compagnie Générale d'Investissement avait à la même date un actif net de F 29.673.265,15, soit F 148,36 par action.

L'actif net de la Compagnie Belge de Participations Paribas « cobepa » s'élevait le 31 décembre 1967 à FB 604 millions. La composition du portefeuille par secteurs d'activité était la suivante : électricité et gaz 43,2 %, métallurgie 39,4 %, magasins 9,7 %, sociétés immobilières 3 %, sociétés financières 1,8 %, et autres secteurs 2,9 %. La société vient de porter son capital de FB 525 millions à FB 575 millions par émission en numéraire.

La Compagnie Financière pour l'Outre-Mer « cofimer » a pris une participation dans la Société Minière de Mauritanie « somima ». Les revenus de ses participations continuent à progresser régulièrement.

Le groupe de la Compagnie Générale de Participations et d'Entreprises « cegepar » a poursuivi le développement de ses activités dans les États d'Afrique francophone; une usine de panneaux de particules a été inaugurée en Côte d'Ivoire et une usine textile au Tchad. Des pourparlers ont été engagés en vue d'un rapprochement avec la Compagnie Générale du Maroc.

Au Maroc, le capital de l'Omnium Nord-Africain a été porté de DH 13.200.000 à DH 15.760.250 par des apports d'actifs correspondant à un élargissement de ses activités industrielles. L'action de développement poursuivie par la Société d'Etudes et de Créations Industrielles au Maroc s'est traduite par une progression notable des concours apportés sous la forme de crédit-bail, par la mise en service de deux usines nouvelles – l'une textile, l'autre produisant des dérivés du maïs –, et par l'importante extension d'une usine de papier. Dans le domaine du tourisme, l'ensemble créé à Agadir a connu un vif succès; d'autres réalisations sont en cours, tant dans le sud de l'Atlas que dans la zone méditerranéenne.

2) *Travaux Publics et Construction*

Le nombre de logements achevés et mis en chantiers en 1967 a été légèrement supérieur à celui de l'année précédente,

mais le nombre de permis de construire délivrés a baissé de 8 %. L'activité du bâtiment a été soutenue par la construction de logements financés par des fonds publics.

L'industrie des travaux publics est restée favorablement orientée réalisant pour la première fois un chiffre d'affaires supérieur à F 20 milliards, en hausse de près de 10 %.

La Société Nouvelle de Constructions et de Travaux a absorbé les Établissements Fourré et Rhodes. Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à F 191 millions et son bénéfice a marqué une nette augmentation. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale le maintien du dividende de F 2 par action, pour un capital porté de F 8,1 millions à F 9 millions.

Dans le secteur des travaux publics, l'Entreprise Fougerolle et sa filiale Limousin ont maintenant achevé leur restructuration. Afin d'élargir l'activité du Groupe, nous avons pris l'initiative d'un rapprochement avec la Société Française de Travaux Publics.

Du fait des apports reçus en décembre dernier, notre Établissement détient maintenant une importante participation dans le capital des Entreprises Albert Cochery, une des principales sociétés françaises spécialisées dans les travaux routiers.

La prolongation d'une conjoncture immobilière difficile n'a pas été sans influencer l'activité de l'Omnium Technique « o.t.h. » dont le chiffre d'affaires en 1967 n'a pas progressé sensiblement sur celui de l'exercice précédent. Pour renforcer sa structure financière, l'o.t.h. a porté son capital social à 6 millions de francs.

L'Auxiliaire de la Construction Immobilière « s.a.c.i. » a participé à la mise en chantier de 4.700 logements et à l'achèvement de 6.200 logements. Son Département Gérance a maintenant la charge de 32.000 logements environ.

Le Groupement Interprofessionnel pour la Participation Patronale a l'Effort de Construction « g.i.p.e.c. » a continué à augmenter sa collecte de fonds au titre de la contribution patronale de 1 %.

L'Omnium de Construction et de Financement « o.c.e.f.i. » a terminé 250 appartements en 1967. Le ralentissement, déjà signalé l'année précédente, de la commercialisation de certains programmes continue d'affecter ses résultats. En revanche, le placement des nouveaux programmes se déroule d'une manière satisfaisante.

Les programmes en cours de réalisation par la Compagnie Générale de Développement Immobilier « cogedim » portent sur 3.500 logements, 12.000 m² de locaux commerciaux et 22.000 m² de bureaux. Son chiffre d'affaires s'est élevé à près de F 50 millions et ses résultats permettront de distribuer le même dividende que l'an dernier.

Afin de développer encore ses investissements, l'Union Immobiliere de France « u.i.f. » a porté son capital, au cours de l'exercice 1967, de F 300 à F 330 millions. Elle va distribuer un dividende de F 4,70 par action contre F 4,25.

L'union Générale d'Investissements Immobiliers « ugimo » possède actuellement un domaine immobilier de plus de 1.500 appartements auxquels s'ajoutent des locaux commerciaux et parkings. Le dividende sera porté à F 3,50 contre F 2,50 pour l'exercice précédent. La cotation en bourse des actions de la société sera demandée prochainement.

3) *Papier, Édition.*

En raison du ralentissement de la consommation intérieure, l'accroissement de la production des papiers et cartons n'a été

que de 2,3 %, malgré le développement sensible des exportations. Par ailleurs, l'existence de capacités de production inemployées et la lente dégradation des prix au cours de l'exercice n'ont pas permis à l'industrie papetière d'améliorer ses marges bénéficiaires.

La Rochette Cenpa a obtenu un résultat un peu supérieur à celui de l'exercice précédent. L'usine de Schweighouse, spécialisée dans la production de sacs en papier de grande contenance, a été apportée à la Société des Sacheries d'Alsace constituée entre La Charfa, la Cellulose du Pin, Fikesby et votre Etablissement.

Les Papeteries Navarre ont poursuivi en 1967 le programme de concentration de leurs usines et de rénovation de leur équipement. Le chiffre d'affaires réalisé en 1967 est pratiquement égal à celui de l'année précédente, mais les résultats ont été affectés par les frais de mise en route de nouvelles machines et l'alourdissement du marché.

Le programme de réorganisation mis en œuvre par la Société Industrielle de Cellulose d'Alizay « sica » a permis dès cette année l'augmentation de la production et des ventes et la réduction du coût des approvisionnements en bois.

La Société des Produits Chimiques et Celluloses Rey doit faire face, dans le domaine des panneaux stratifiés décoratifs, à une concurrence italienne très vive. Dans son usine de pâte de cellulose, elle a mis en service une nouvelle machine à papier.

Le chiffre d'affaires de la Librairie Hachette s'est élevé à F 971.759.319 contre F 923.348.871, soit une augmentation de 5,2 % sur l'exercice 1966. La hausse du prix des journaux

intervenue en octobre dernier ne fera sentir son plein effet que sur l'exercice en cours. La société doit distribuer un dividende net de F 10,70 contre F 10 l'an dernier.

4) *Constructions électriques et électroniques.*

Le chiffre d'affaires de la CSF – Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil – s'est élevé à F 855 millions, en augmentation de 10,6 %. L'exercice s'est soldé par un léger bénéfice après une dotation de 29 millions de francs aux amortissements. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe, y compris les filiales étrangères, a été de F 1.549 millions marquant une progression de 7,8 % sur l'exercice précédent. Au début de 1968, le carnet de commandes de la Compagnie se situait à son plus haut niveau.

A la suite de négociations auxquelles notre Établissement a pris une part très active, la CSF et la Compagnie Française Thomson Houston-Hotchkiss-Brandt, les deux principales entreprises françaises de l'électronique professionnelle, ont décidé de créer un groupe de dimension internationale susceptible d'être compétitif avec les groupes étrangers spécialisés dans cette industrie de pointe. Le nouveau groupe réalisera un chiffre d'affaires de F 2,5 milliards, et disposera d'un budget de recherches et de possibilités de développement à l'étranger compatibles avec cet important chiffre d'affaires.

Selon l'accord maintenant conclu, le groupe CSF ainsi élargi aura pour principal actionnaire Thomson-Brandt, dont la participation correspondant à ses apports industriels sera complétée par des apports d'actions CSF effectués par notre groupe; notre Établissement deviendra actionnaire important de Thomson-Brandt.

La Compagnie des Compteurs a continué à développer ses différents départements en prenant des participations importantes dans plusieurs sociétés, dont la société Boutillon, spécialisée dans les appareils de distribution de carburant,

la S.A. des Etablissements Jules Richard, fabricant d'appareils de mesure et de contrôle; la Société d'Applications Industrielles de la Physique et sa filiale Nucléomètre, qui se consacrent notamment à l'instrumentation nucléaire; la Société Sapratin spécialisée dans le matériel de simulation d'environnement; et tout récemment la société Dubar et Autier, fabricant de grosse robinetterie industrielle. Pour renforcer son implantation en Grande-Bretagne, elle a créé une filiale commune de commercialisation avec Parkinson Cowan. Afin de poursuivre son programme d'expansion, elle a émis un emprunt obligataire de 30 millions de francs à la fin de 1967.

Le chiffre d'affaires propre de la Compagnie des Compteurs s'est élevé pour 1967 à F 423 millions, en augmentation de 7,25 %, et le chiffre d'affaires consolidé du groupe à F 883 millions, en augmentation de 11,9 %. Le bénéfice net ressort à F 11.302.583, en augmentation de 9,7 %; il permet la distribution du même dividende unitaire sur un capital légèrement accru.

La Compagnie de Signaux et d'Entreprises Électriques a réalisé un chiffre d'affaires de 194 millions de francs au cours de l'exercice clos le 30 juin 1967, d'une durée de 14 mois; compte tenu de la cession de la division « câblerie », l'accroissement réel du chiffre d'affaires a dépassé 18 % pour l'année. La société a distribué un dividende net de F 10 contre F 8,50.

5) *Sidérurgie, Construction Mécanique, Chantiers Navals.*

La production française d'acier s'est maintenue au niveau des deux précédentes années, soit : 19,6 millions de tonnes. Les prix de vente des produits sidérurgiques sont restés, dans l'ensemble, très déprimés, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

La structure de l'industrie sidérurgique a été marquée par la poursuite des mouvements de concentration. Une reprise des investissements a pu être amorcée, financée en particulier

par les prêts accordés dans le cadre de la convention signée avec l'État en juillet 1966.

Dans le secteur de la construction mécanique, l'année 1967 a été dans l'ensemble assez médiocre. Les facturations n'ont au total progressé que de 4,8 %. Encore ce résultat n'a-t-il été atteint que grâce à un développement important des exportations (+ 12,4 %) qui a compensé en partie la stagnation relative du marché intérieur. Cependant, cette évolution globale recouvre comme toujours dans ce secteur des situations très différentes d'une branche à l'autre.

C'est ainsi que la construction navale a enregistré un redressement spectaculaire de sa situation : le carnet de commandes a progressé de 17 % en un an et la construction navale française, avec environ 6 % des commandes, a retrouvé la position relative qu'elle occupait dans le monde il y a une dizaine d'années. Mais, si la charge des grands chantiers est assurée en moyenne jusqu'en 1970, la situation est encore difficile pour les constructeurs de navires de faible tonnage.

La Société Usinor, principale filiale de Denain Nord-Est Longwy, a signé en janvier 1967 une Convention pour la mise en application du plan professionnel de la Sidérurgie. Il est prévu notamment de porter à 3 millions de tonnes la capacité de l'usine de Dunkerque. En outre, la rationalisation découlant de la fusion avec la Société Lorraine-Escaut a été activement poursuivie. La production de la société a atteint 6.200.000 tonnes d'acier.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie des Forges de Chatillon-Commentry et Neuves-Maisons s'est élevé à 406 millions de francs contre F 390 millions en 1966. D'autre part, la compagnie est devenue actionnaire de la Société Métallurgique Hainaut-Sambre, à laquelle elle a apporté une partie de sa participation dans les Aciéries et Tréfileries de Neuves-Maisons-Chatillon.

La Société Fives Lille-Cail a pris le contrôle de la Société des Appareils Dragon, une des premières entreprises françaises

d'engins de broyage et de criblage, et a racheté à cette société sa branche « gros matériel » dont elle assurait depuis longtemps la fabrication en tant que sous-traitant. Son dividende est maintenu à F 3 par action.

Le chiffre d'affaires de la Société Française de Constructions Babcock & Wilcox s'est accru de plus de 10 % en 1967; le bénéfice, également en progrès, permettra de distribuer un dividende majoré.

L'année 1967 a été marquée, pour la Société Babcock et pour les Chantiers de l'Atlantique, principale filiale de la Compagnie Industrielle et Financière de Penhoet, par un important accord de regroupement. L'apport à une société nouvelle – Babcock-Atlantique — de l'ensemble des moyens industriels de Babcock et des Chantiers de l'Atlantique concernant notamment le domaine des chaudières, de la chaudronnerie lourde et de l'énergie nucléaire, réalisera un ensemble ayant en France une taille et des possibilités d'importance réellement européenne. La Société Fives Lille-Cail est associée à la nouvelle société pour la construction des chaudières et des échangeurs nucléaires.

Les commandes et le chiffre d'affaires de la Société Stein et Roubaix ont marqué une nouvelle progression : le bénéfice de l'exercice, également en augmentation, permet le service d'un dividende majoré. En vue de favoriser le développement des activités de son département « Fours », la société a engagé des pourparlers avec la Société américaine Midland Ross Corporation, premier constructeur de fours des Etats-Unis.

Les Etablissements Neyrpic ont pleinement bénéficié en 1967 des efforts d'amélioration de la productivité et de réorganisation entrepris au cours des derniers exercices.

En fin d'année est intervenue la fusion des Etablissements Neyrpic avec la Société Alsthom avec effet rétroactif au 1er janvier 1967. L'ensemble ainsi constitué se place au premier plan de l'industrie électro-mécanique lourde. Son chiffre d'affaires de F 767 millions est en augmentation de 9 % par rapport aux chiffres d'affaires des deux sociétés pour l'année précédente. Les commandes enregistrées se sont également accrues de près de 10 %. Le bénéfice net a atteint F 13 millions pour l'ensemble Alsthom/Neyrpic. Le dividende a été fixé à F 3,75 dont bénéficieront les anciens actionnaires de Neyrpic contre F 3,25 servis aux actionnaires d'Alsthom en 1966.

La société Heurtey, dont les titres ont été introduits en bourse il y a un an, a remporté d'importants succès commerciaux : le département « Métallurgie » a signé des contrats pour l'installation de fours en France, au Portugal, en Roumanie et au Pérou; le département « Chimie-Pétrole » a enregistré notamment la commande de la raffinerie de pétrole de Shell à Pauillac et celle de l'usine de production d'ammoniaque et d'urée de la société Normande de l'Azote au Havre. La nouvelle division « Lyophilisation » a reçu d'importantes commandes de l'industrie alimentaire au Portugal et en Italie. La société doit distribuer le même dividende que l'an dernier.

L'activité de la Société Financière et Industrielle des Ateliers et Chantiers de Bretagne s'est maintenue à un niveau satisfaisant et l'exercice s'est terminé avec un résultat bénéficiaire. L'évolution ultérieure de la société est liée aux problèmes plus généraux de la construction navale.

Pour la Société Rateau, l'exercice 1967 a été marqué par une progression du chiffre d'affaires et des commandes de l'ordre de 9 %. Poursuivant son programme d'accords de coopération, elle a constitué la Société Alsthom Rateau spécialisée dans les turbines à vapeur industrielles. Les bénéfices permettront la distribution d'un dividende majoré.

La Compagnie des Freins et Signaux Westinghouse s'est séparée de son département de redresseurs de courant. L'activité de ses autres départements a légèrement progressé pendant l'année écoulée. Son dividende a été maintenu.

Nous avons facilité le rapprochement des Établissements SEGUIN, dans lesquels nous avions une participation, et de la Société Sergot, afin de constituer le premier groupe français de robinetterie industrielle.

6) *Industrie Chimique et Pharmaceutique.*

L'industrie chimique française n'a pas connu la même expansion que les années précédentes. Mais, compte tenu de l'ambiance générale, le taux de 9 % contre 11,6 % en 1966 est encore satisfaisant. Cependant, les importations ont continué à croître plus rapidement que les ventes françaises. Les prix sont généralement restés orientés à la baisse, particulièrement en chimie organique et dans le secteur des engrais.

L'activité industrielle de PIERREFITTE et de ses filiales a été très satisfaisante, notamment dans les secteurs de production de l'ammoniac (+ 19 %) et des engrais complexes. La réalisation des ensembles chimiques auxquels Pierrefitte participe en Basse Seine se poursuit dans des conditions favorables. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe a atteint F 409 millions et le cash flow a progressé. Cependant, la société a estimé prudent de constituer une provision relative à des garanties données à la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba, dont elle détient 12 % du capital; le dividende a ainsi été ramené de F 3,60 à F 2,12 par action.

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de sa filiale REICHHOLD-BECKACITE se sont accrus de 10 %.

AQUITAINECHIMIE a produit 100.000 tonnes d'ammoniac et MÉTHANOLACQ a augmenté fortement la capacité de ses installations. Certaines opérations de restructuration au sein des activités du complexe de Lacq nous ont amenés à céder notre participation dans Acétalacq à Rhône-Poulenc.

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES LABORATOIRES LABAZ, qui est devenue notre filiale, a mis en service à Ambarès (Gironde) une nouvelle unité industrielle dans laquelle ont été transférées au mois de juillet 1967 l'ensemble de ses fabrications et celles de sa filiale, les Laboratoires Derol. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a atteint F 126 millions en 1967, en légère progression sur 1966.

La nouvelle unité de caoutchoucs synthétiques construite par POLYMER SAF est entrée en fonctionnement au cours de l'été 1967. La capacité totale de production de la Société est maintenant de 100.000 tonnes par an.

LA SOCIÉTÉ NORVÉGIENNE DE L'AZOTE ET DE FORCES HYDRO-ÉLECTRIQUES a mis en exploitation sa nouvelle usine d'engrais complexes et l'extension de ses capacités de production de PVC et de magnésium; par ailleurs, le complexe hydro-électrique de Roldal-Suldal a été achevé et alimente maintenant l'usine d'aluminium d'Alnor. En Mer du Nord, les premiers forages ont été entrepris sur les zones attribuées à Petronord. Les résultats du dernier exercice ont été influencés par des éléments climatiques et techniques défavorables; ils ont néanmoins permis la distribution d'un dividende de 7 % aux actions ordinaires.

7) *Pétrole et Gaz.*

La consommation française de produits pétroliers s'est élevée en 1967 à 57 millions de tonnes, en augmentation de 13,5 % sur l'année précédente. Cette progression, plus forte que celles enregistrées en 1965 et 1966, est due pour une part importante au développement de la consommation de fuel domestique. La capacité nationale de raffinage atteignait près de 84 millions de tonnes en fin d'année.

Le groupe de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES a disposé de 41,9 millions de tonnes de pétrole brut environ, contre 40,2 millions en 1966. La faiblesse relative de cette

augmentation s'explique par les événements du Moyen-Orient qui ont entraîné la suspension temporaire des transports par oléoducs, la fermeture du Canal de Suez, et de coûteux détours par le Cap. En Amérique du Nord, la société a participé à l'augmentation du capital de la French Petroleum Company of Canada qui a mis en route un important programme de recherches. En Afrique du Sud, enfin, elle est intéressée à la construction d'une raffinerie à proximité de Johannesburg.

La Compagnie Française de Raffinage a traité ou fait traiter pour son compte 19.078.000 tonnes de pétrole brut contre 17.523.000 tonnes en 1966. La raffinerie de Normandie a mis en service la plus importante unité de distillation existant en France.

Les tonnages de pétrole brut mis en œuvre dans les trois raffineries de la Société Esso-Standard à Bordeaux, Port-Jérôme et Fos-sur-Mer ont atteint 9.691.000 tonnes, ce qui correspond à une augmentation supérieure à 11 % par rapport à 1966. Les ventes de la société sur le marché intérieur français ont représenté 7,3 millions de tonnes contre 6,6 millions de tonnes en 1966.

La Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine a porté son capital de F 285.915.000 à F 343.098.000 par incorporation de réserves et distribution d'une action gratuite pour cinq actions anciennes. Le chiffre d'affaires consolidé de la société a atteint F 1.246 millions contre F 1.073 millions en 1966. Le bénéfice net de l'exercice représente F 229 millions.

La société a poursuivi ses recherches d'hydrocarbures dans diverses parties du monde et obtenu des résultats intéressants, notamment au Canada et en France où la présence de gaz a été établie dans le Sud-Ouest, à Rousse et Pont d'As. L'extension de l'usine de Lacq a été entreprise pour le traitement du gaz de Meillon-Saint-Faust – Pont d'As. En outre, un accord a été conclu avec Solvay pour la construction à Balan d'une usine de polyéthylène.

L'exploitation des gisements d'Erg el Agreb et de Ohanet, de Gassi-Touil, de Rhourde el Baguel, auxquels coparex, omnirex et safrep sont intéressées, s'est poursuivie dans des conditions favorables. Coparex et omnirex devraient accroître leur répartition. Les négociations relatives à l'apport à Petropar des actifs sahariens de la safrep se sont poursuivies en 1967.

Les revenus encaissés en 1967 par la Compagnie Générale de Recherches Pétrolières genarep autorisent la société à verser à ses actionnaires un dividende en forte augmentation. De son côté, la Société Financière des Pétroles Finarep est en mesure de distribuer à ses actions B un dividende accru.

Le chiffre d'affaires consolidé de la Société des Forages Pétroliers Languedocienne-Forenco et de ses filiales a atteint, en 1967, F 116 millions, en augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente. Les résultats de l'exercice permettent à Languedocienne-Forenco de reprendre la distribution d'un dividende.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie Générale de Géophysique s'est encore accru de 20 %. La société poursuit l'étude et la fabrication de nouveaux appareillages pour l'équipement de ses missions.

La Compagnie Générale des Gaz Liquéfiés cogegal a porté son dividende net à F 14 par action, contre F 5 pour l'exercice précédent d'une durée exceptionnelle de six mois.

8) *Transports.*

La flotte de l'Union Navale est de plus en plus utilisée sur les trafics internationaux de transport en vrac de marchandises diverses (grains, minerais...). C'est pour renforcer cette flotte de transporteurs de vrac que l'Union Navale a commandé trois nouveaux navires de 16.500 tonnes, dont deux viennent de lui être livrés et dont le troisième entrera en service en juillet prochain.

Les trois navires commandés par CETRAMAR, filiale à 25 % de l'Union Navale sont entrés en service en 1967. Le premier d'entre eux, le « Cetra Columba », est un charbonnier de 86.000 tonnes, affrété pendant 15 ans pour approvisionner Électricité de France en charbon américain. Les deux autres navires, le « Cetra-Carina » et le « Cetra-Lyra », sont des minéraliers de 63.000 tonnes, utilisés simultanément pour approvisionner la Société Pechiney en bauxite australienne et pour transporter des marchandises en vrac sur le trafic international.

L'activité de l'UNION DE TRANSPORTS AÉRIENS « U.T.A. » a connu une nouvelle progression en 1967 : les recettes de lignes ont été supérieures de 9 % à celles de 1966. Afin de financer son programme de développement, la société a porté son capital de F 49.239.250 à F 68.934.950 par émission en numéraire. L'U.T.A. doit recevoir en 1968 trois appareils du type DC 8-62 qui ont une capacité et des performances supérieures aux appareils composant actuellement la flotte. La société a distribué au titre de l'exercice 1966 un dividende net de F 3,50 par action.

A la Compagnie AIR INTER, le nombre de passagers transportés est passé de 1.100.000 à 1.466.000. La convention signée avec l'État en 1967 reconnaît à Air Inter une vocation privilégiée pour les transports aériens métropolitains, mais lui impose d'équilibrer son exploitation par des recettes accrues. Le capital a été porté de F 18.700.000 à F 21.000.000 par conversion d'obligations et à F 36.342.500 par émission en numéraire. Au titre de l'exercice 1966, la société a distribué un dividende net de F 6 par action.

Le chiffre d'affaires de la COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ENTREPRISES AUTOMOBILES « C.G.E.A. » a atteint en 1967 F 54 millions en augmentation de 15,6 % par rapport à 1966 et les résultats devraient permettre un nouvel accroissement de la distribution. La Compagnie, qui a renouvelé pour 15 ans son contrat avec la Ville de Paris pour l'enlèvement des ordures ménagères, a mis en service 45 bennes nouvelles. L'activité de location de véhicules utilitaires témoigne de l'intérêt croissant de la clientèle industrielle et commerciale.

9) *Mines.*

Les progrès de la consommation de certains métaux contribuent à maintenir les cours à des niveaux élevés, et incitent les groupes producteurs à développer des mines et industries de transformation nouvelles. Notre Établissement a participé à la création de la SOCIÉTÉ MINIÈRE DE MAURITANIE « SOMIMA », qui doit exploiter le gisement de cuivre d'Akjoujt.

De même, nous sommes intervenus activement dans les négociations relatives à la création d'une société nouvelle, appelée à contribuer au développement de la production de nickel de la Nouvelle-Calédonie.

Par l'intermédiaire d'OMNIMINES, nous sommes intéressés à la Société Minière d'Anglade, nouvellement créée en vue de mettre en valeur le gisement de tungstène de Salau, dans les Pyrénées françaises, ainsi qu'à la SCUMRA, Société d'Exploitation et de Recherches d'Uranium.

Dans une conjoncture commerciale moins favorable, la COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OGOUÉ « COMILOG » a maintenu ses exportations de minerai de manganèse au niveau atteint les deux années précédentes.

10) *Tourisme.*

Le CLUB EUROPÉEN DU TOURISME « CET » poursuit le développement de ses structures d'accueil dont la capacité doit presque doubler cette année. L'ouverture prochaine de nouvelles unités dans les pays en bordure de la Méditerranée et dans des stations de sports d'hiver donnera au « CET » les moyens de répondre à la demande en constante progression de sa clientèle française et étrangère pour des implantations d'été et d'hiver de très bon confort.

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS ET DU TOURISME a créé à Paris la Société SOGERBA pour l'étude, l'exploitation et la gestion de restaurants et bars implantés sur

les grands axes routiers et autoroutes. Malgré les efforts d'amélioration de la productivité, la hausse des frais généraux a entraîné une baisse du résultat d'exploitation. Toutefois, le solde bénéficiaire à répartir de FB 58.377.485 est très voisin de celui de l'an dernier et permet à la Compagnie de distribuer le même dividende.

11) *Divers.*

La GÉNÉRALE ALIMENTAIRE a amélioré ses résultats d'exploitation. Pour permettre la poursuite de son expansion et le développement de ses activités, elle a réalisé une émission d'obligations convertibles au début de 1968.

Notre Établissement a facilité le rapprochement de la Société des Grands Vins Sélectionnés Geveor, de la Société Margnat et de la Société des Vins de France en vue de créer un groupe qui, par sa capacité de production de 3.500.000 hl de vin et son implantation nationale, se placera au premier rang des sociétés d'embouteillage et de distribution de vin.

La nette progression du chiffre d'affaires du Groupe UNIPRINTEMPS au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1967 a permis la distribution d'un dividende global de F 4,15, contre F 3,09 pour l'exercice précédent.

Le groupe de la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ET DE MATHÉMATIQUE APPLIQUÉES « S.E.M.A. » a atteint en 1967 un chiffre d'affaires consolidé (France et Étranger) de F 100 millions. Par l'importance de son activité et l'étendue de ses compétences, ce Groupe occupe dans son secteur la première place en Europe avec un effectif de 1.400 personnes dont plus de 800 ingénieurs et chargés d'études. La Société d'Informatique Appliquée « S.I.A. », filiale de la S.E.M.A., a été équipée de l'ordinateur actuellement le plus puissant, le Control Data 6600, afin de répondre aux besoins croissants des sociétés du groupe et de la clientèle.

II – SUCCURSALES

Malgré une situation de place toujours difficile, notre Succursale de Marseille a obtenu des résultats satisfaisants qui témoignent de son activité.

Dans le courant de l'été, nous avons ouvert deux Agences : l'une à Toulouse où nous avons repris la clientèle de trois charges d'agents de change, l'autre à Nice où nous avons racheté un établissement financier. Les résultats des premiers mois d'exploitation laissent augurer favorablement de l'avenir.

Dans une conjoncture marquée par l'incidence d'une nouvelle récolte déficitaire, la Succursale de Casablanca a enregistré une légère augmentation de son volume d'affaires.

En BELGIQUE, l'activité économique est restée influencée par la réduction des échanges entre partenaires européens, mais l'amélioration des conditions monétaires et une reprise locale des investissements ont permis à notre succursale de développer son activité, notamment dans le financement d'investissements industriels et sur le marché international des changes.

La Succursale a participé à la plupart des émissions réalisées sur le marché belge et, notamment, au placement de vingt-et-un emprunts obligataires, dont seize du secteur public ou semi-public et cinq du secteur privé. Elle a, en outre, contribué au placement de deux émissions publiques d'actions.

Le Bureau d'Anvers – qui est de plus en plus associé à l'expansion économique de la zone portuaire – poursuit très favorablement l'extension de ses diverses activités. Les Bureaux de Gand et de Liège sont également en progrès.

La BANQUE DE FINANCEMENT, poursuivant sa politique d'implantation dans différentes localités du pays, a, au cours de l'exercice, ouvert huit nouvelles agences, dont sept en province et une à Bruxelles; elle dispose maintenant de six agences dans l'agglomération bruxelloise.

La situation aux PAYS-BAS s'est sensiblement redressée grâce à la politique d'austérité mise en œuvre par le Gouvernement néerlandais. La Succursale d'Amsterdam et le Bureau de Rotterdam ont pu améliorer leurs résultats. La Succursale a prêté son concours à plusieurs opérations financières, intervenant notamment dans la prise ferme de l'émission d'obligations de F 50 millions 6 1/2 % Antilles Néerlandaises, à 25 ans; dans l'introduction à la Bourse d'Amsterdam de l'emprunt obligataire 6 3/4 % Citroën - $ 20 millions à 15 ans, et dans le placement de différents emprunts privés.

En SUISSE, les mesures prises pour lutter contre le renchérissement par la limitation des crédits et la convention sur les fonds étrangers ont été abrogées à fin mars 1967. Bien que la conjoncture économique ait été moins soutenue que ces dernières années, les résultats enregistrés par la Succursale de Genève ont nettement dépassé ceux de 1966. Cette tendance favorable s'est manifestée aussi bien dans le domaine bancaire que dans le secteur financier. Les activités financières de notre Succursale ont en particulier connu un développement remarquable dû principalement au service chargé de la gestion de fortunes.

La Succursale a participé au placement de 60 emprunts suisses et des 12 principaux emprunts étrangers dont l'émission fut autorisée par la Banque Nationale Suisse.

III – FILIALES ÉTRANGÈRES

Paribas Corporation a bénéficié du volume exceptionnel des émissions publiques effectuées en 1967 aux États-Unis et sur les marchés internationaux.

Elle a participé à 202 syndicats de garantie, contre 115 au cours du précédent exercice, dont les engagements dépassaient

$ 12.750 millions, contre $ 5.300 millions en 1966. Sa quote-part, dans ces engagements, a presque doublé par rapport à l'an dernier.

L'augmentation de son activité est due principalement aux émissions sur le marché intérieur américain. Parmi les sociétés les plus importantes qui ont réalisé une émission avec le concours de Paribas Corporation, on peut citer: Bethlehem Steel, Gulf oil, Transworld Airlines, Westinghouse, Control Data, Aluminium Company of America et Radio Corporation of America.

Elle a également garanti les émissions sur le marché américain de la Ville de Montréal et de Quebec Hydro Electric Commission et, sur le marché international, celles d'American Metal Climax et de De Beers Consolidated Mines.

En Grande-Bretagne, notre filiale Banque de Paris et des Pays-Bas limited a pu développer ses crédits commerciaux en utilisant d'autres monnaies que le sterling, en raison des restrictions de crédit maintenues durant l'année 1967 par la Banque d'Angleterre. Les avances au secteur public ont également augmenté.

Pour développer ses opérations de financement à long terme, notre filiale a pris une participation de 50 % dans London and Yorkshire Trust Limited. Elle a créé une société d'investissement, Paribas Investment Ltd, destinée à prendre des participations dans des sociétés commerciales et industrielles britanniques.

La Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg a encore étendu son action dans les domaines commercial et financier et, à ce dernier titre, a été associée – avec succès – au placement de divers emprunts internationaux.

IV – RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le total de votre bilan atteint le montant de F 7.118.984.066,06 contre F 5.821.229.180,78 au 31 décembre 1966.

Cette augmentation provient à la fois du développement de l'activité même de votre société et de l'intégration des comptes de la Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Etranger et de la Société d'Investissement de Paris et des Pays-Bas absorbées à la fin de l'exercice. Comme l'année précédente, l'échéance de fin décembre s'est trouvée reportée sur l'exercice 1968, ce qui entraîne un gonflement du bilan. Nous vous précisons que le total de la situation établie le 2 janvier après échéance, conformément aux règles de la Commission de Contrôle des Banques, est de F 7.056.220.448,58.

En ratifiant l'absorption de la C.G.I.F.E. et de la S.I.P.P.B. votre Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre a porté le capital de votre Société à F 474.000.000. Les primes de fusion dégagées à l'occasion de ces opérations ont été passées en « réserves » dont le montant s'élève maintenant à F 504.393.394,32.

L'ensemble des trois postes constituant les dépôts de la clientèle : « Comptes courants », « Comptes de chèques », « Bons et comptes à échéance fixe » figurent pour F 2.940.814.200,85 en augmentation de F 297.873.702,87; la progression des « Banquiers et Correspondants » est également importante. Cette rubrique atteint F 1.789.547.738,85 contre F 1.521.925.011,84.

Presque tous les postes de l'Actif sont en augmentation sur l'exercice précédent. Le Portefeuille-Effets s'établit à F 2.935.743.680,01 et le Portefeuille-Titres à F 761.614.424,58. La variation de ce poste est en grande partie imputable à l'entrée dans notre portefeuille des titres que détenaient la C.G.I.F.E. et la S.I.P.P.B.

Les résultats bruts de la France métropolitaine sont en augmentation sous leurs trois rubriques. Le produit net bancaire et les produits du Portefeuille-Titres s'élèvent respectivement à F 95.225.706,05 et à F 22.352.793,90. Les charges figurent pour F 97.664.809,18. Compte tenu du bénéfice net des Succursales à l'étranger : F 7.846.628,22, les profits de l'exercice s'établissent à F 28.401.840,85.

Ce bénéfice nous permet de vous proposer la distribution aux 3.469,000 actions anciennes d'un dividende net unitaire de F 7,80 ouvrant droit à un avoir fiscal de F 3,90.

La répartition serait la suivante :

Intérêts statutaires	F	17.345.000,00
Conseil d'Administration	F	502.983,97
Dividende complémentaire	F	9.713.200,00

Votre Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 1967 ayant décidé de porter le fonds de réserve légale au montant de F 47.400.000, soit au dixième du nouveau capital social, il n'y a pas lieu d'effectuer une dotation à ce fonds par prélèvement sur les résultats de l'exercice.

Il est rappelé, conformément à la loi, que le dividende distribué pour les trois dernières années a été de :

Exercice	Capital rémunéré	Montant total distribué aux actionnaires	Dividende unitaire net	Crédit d'impôt ou avoir fiscal
1964	202.680.000	21.719.455,60	8,50	2,69
1965	202.680.000	23.460.187,74	7,80	3,90
	67.560.000		3,90	1,95
1966	337.800.000	26.627.340,42	7,20	3,60
	9.100.000		3,60	1,80

Le dividende net de F 7,80 qui vous est proposé représente un montant total distribué de F 27.058.200

Nous tenons à souligner le zèle et la valeur professionnelle du personnel de notre Établissement dont le dévouement et l'efficacité nous ont permis, conjugués avec l'effort d'organisation que nous ne cessons de poursuivre, de faire face à l'accroissement d'activité qui a marqué cette année. Vous vous joindrez à nous pour l'assurer de toute notre satisfaction et de nos remerciements.

Nous devons ajouter que votre Direction trouve toujours auprès du Comité Central d'Entreprise une collaboration précieuse pour l'organisation du travail, comme pour le développement de nos œuvres sociales.

Notre Maison a été douloureusement éprouvée par le décès survenu le 18 juillet 1967 de M. Joseph Moise, Censeur de notre Etablissement. Entré en 1920 à notre Succursale de Bruxelles, dont il fut Directeur avant d'être appelé à la Présidence du Comité Consultatif, il a joué un rôle important dans le développement de nos activités en Belgique, faisant bénéficier notre succursale et les sociétés du groupe de sa vaste expérience et de son sens aigu des affaires. Nous sommes certains d'être vos interprètes en adressant à sa famille nos plus vives condoléances.

M. Robert Aron, qui dirigeait le Service des Études Économiques et Financières, a été appelé au poste de Conseiller Economique de la Direction Générale. Nous avons nommé M. Jean Denizet Directeur du Service des Études Economiques et Financières.

Nous avons confié à M. Claude de Kemoularia les fonctions de Conseiller Financier pour les affaires internationales.

Le développement de nos activités et le désir de reconnaître les services rendus nous ont conduits à procéder à diverses promotions et nominations :

Au Siège, MM. Bernard Bonnet, Jean Drouart, Jean-Noël Mathieu et Gérard Polti ont été promus Directeurs Adjoints.

MM. Jean-Gérard Claudon, Robert Counoy, François Denisot, Gérard Eskenazi, Michel Jaugey, Michel Mauchant, Marcel Morel-Fatio et Jean-Pierre Simonnot ont été nommés Sous-Directeurs.

MM. Louis-François Durand, Michel Gauthier, Didier Lancrey-Javal, Gérard Pierrot, Hubert de Saint-Amand, Joseph de Szilbereky et Jean-Claude Vergnes ont été nommés Fondés de Pouvoirs.

M. Jean-Claude Miloe a été nommé Expert Financier Adjoint, Attaché à la Direction Générale.

M. André Spinga, Sous-Directeur, a été chargé de la Direction de l'Exploitation.

A la Succursale de Genève, M. Georges Bettermann a été nommé Directeur Adjoint et M. Joseph Camenzind Sous-Directeur.

MM. Jean-Pierre Brandt, Henri Calame, René Freiburghaus et Pascal-Michel Mozer ont été nommés Fondés de Pouvoirs.

A la Succursale d'Amsterdam, M. Rolf Joor a été nommé Fondé de Pouvoirs.

A la Succursale de Casablanca, MM. Jean-Claude Alaimo, Jean Dammron et André Peter ont été nommés Fondés de Pouvoirs.

Notre Collège des Commissaires a été brutalement atteint par le décès récent de M. Carlos Mulquin qui, comme Commissaire aux Comptes, nous apportait depuis de nombreuses années son concours et l'appui de ses remarquables compétences. Nous adressons, en notre nom et au vôtre, à sa famille nos plus sincères condoléances.

Vous avez à pourvoir à la nomination de deux Administrateurs dont les mandats sont arrivés à expiration. MM. Jean Reyre et Arnaud de Vogüé sont rééligibles; nous vous proposons de les réélire pour six ans. Nous vous proposons enfin

de ratifier la nomination faite par votre Conseil à titre provisoire de M. René MARTIN comme Censeur, pour une durée de trois ans, et de renouveler également pour trois ans les mandats confiés à deux de vos Censeurs, MM. Henry de BLETTERIE et Henry BURNIER.

Vous aurez à procéder à la désignation des Commissaires pour les exercices 1968, 1969 et 1970. MM. Henri LÉON et Philippe SIMON peuvent être réélus. Nous vous demandons de procéder à la désignation d'un Commissaire titulaire, en remplacement de M. Carlos MULQUIN.

Nous vous soumettrons, après lecture des rapports de MM. les Commissaires aux Comptes, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans la salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs,

Au seuil de ce rapport, nous voudrions adresser un souvenir ému à la mémoire de notre Confrère, M. Carlos MULQUIN.

La haute qualité de son caractère, sa compétence et son expérience, la sûreté de son jugement, en faisaient pour votre Société, comme pour ses Confrères, un guide éclairé et un Conseil aussi sage que mesuré.

Nous tenions à le rappeler, en hommage à sa personnalité et en remerciement pour tout ce qu'il a apporté dans l'exercice des missions que votre Assemblée nous a confiées.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte pour l'exercice 1967 de l'exécution de la mission que votre Assemblée Générale a bien voulu nous confier.

Nos vérifications ont été conduites selon les méthodes les plus généralement admises dans ces domaines.

Il nous paraît utile de vous rappeler qu'en cours d'exercice, la Banque a absorbé par voie de fusion la Société d'Investissement de Paris et des Pays-Bas (S.I.P.P.B.) et la Copmagnie Générale Industrielle pour la France et l'Étranger (C.G.I.F.E.). La S.I.P.P.B. était une société de placements sous le régime des sociétés d'investissements; la C.G.I.F.E. était une société de portefeuille possédant en outre un domaine immobilier important.

Ces fusions se sont principalement traduites au bilan de celle-ci dans le gonflement du Portefeuille-titres, du chapitre des immobilisations et au passif par l'augmentation du Capital social et des Réserves qui ont reçu les primes d'émission dégagées, ainsi qu'il sera dit plus loin.

ACTIF

Les quatre premiers postes de l'Actif :

- *Caisse, Trésor Public et Banques d'émission* F 110 098 423,50
- *Banques et Correspondants* ..... F 1 507 071 511,29
- *Portefeuille – Effets* ..... F 2 935 743 680,01
- *Coupons* ..... F 5 351 246,55

représentent les disponibilités, liquides ou mobilisables, de la Banque, à l'exception des effets non réescomptables qui ne constituent qu'une fraction relativement peu importante par rapport au total de ces quatre comptes.

Ceux-ci ressortent ensemble à F 4 558 264 861,35 contre F 3 918 721 689,79 au 31 décembre 1966.

Les quatre postes suivants :

- *Comptes courants* ..... F 641 849 616,56
- *Avances garanties* ..... F 235 553 171,67
- *Avances et Débiteurs divers* ..... F 473 529 794,89
- *Débiteurs par acceptation* ..... F 340 394 640,26

s'élèvent ensemble à F 1 691 327 223,38 contre F 1 382 870 154,46 à la clôture de l'exercice précédent.

Le compte *Titres en Portefeuille* est passé de F 441 218 304,37 à ..... F 761 614 424,58

par suite des apports rappelés ci-dessus, des entrées et sorties intervenues en cours de l'année et des mouvements sur les provisions.

Les *Comptes d'ordre et divers* s'inscrivent pour F 43 892 445,76 contre F 39 200 026,97 au 31 décembre 1966.

Le poste *Immeubles et Mobilier* s'établit à ... F 63 885 110,99

en augmentation nette de F 24 666 000 en chiffres arrondis, provenant à concurrence de F 21 575 000 des apports de la Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Étranger.

PASSIF

Les comptes de chèques de la clientèle particulière, les comptes courants des entreprises commerciales et industrielles, les dépôts des banques et correspondants, ainsi que les comptes exigibles après encaissement s'élèvent aux montants ci-après :

- *Comptes de chèques* ..... F 341 060 016,96
- *Comptes courants* ..... F 1 436 044 677,93
- *Banques et Correspondants* ..... F 1 789 547 738,85
- *Comptes exigibles après encaissement* .... F 296 335 381,06

soit au total F 3 862 987 814,80 contre F 3 594 840 588,49 au 31 décembre 1966.

Les quatre postes suivants :

- *Créditeurs divers* ..... F 529 631 331,06
- *Acceptations à payer* ..... F 340 394 640,26
- *Dividendes restant à payer* ..... F 8 968 883,58
- *Bons et Comptes à échéance fixe* ..... F 1 163 709 505,96

s'inscrivent pour un total de F 2 042 704 360,86 contre 1 458 007 752,86 à fin 1966. L'accroissement porte notamment sur les Bons et Comptes à échéance fixe.

Les *Comptes d'ordre et divers* s'élèvent à F 201 917 982,43 contre F 158 563 773,36.

Les *Capitaux propres*, savoir :

- *Réserves* ..... F 504 393 394,32
- *Capital* ..... F 474 000 000,00
- *Report à nouveau* ..... F 4 578 672,80

ressortent à F 982 972 067,12 contre F 582 782 153,53 à la clôture de l'exercice précédent.

Le capital social a été augmenté de F 127 100 000 par suite de la création de 1 271 000 actions nouvelles de F 100 chacune destinées à rémunérer les apports de la Société d'Investissement de Paris et des Pays-Bas (S.I.P.P.B.) et de la Compagnie Générale Industrielle pour la France et l'Étranger (C.G.I.F.E.).

La prime de fusion consécutive à ces apports qui figure dans le compte Réserves est de F 273 056 808,14.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à .... F 28 401 840,85

contre F 27 034 912,54 pour l'année 1966.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Le compte de Pertes et Profits est établi dans la forme imposée aux établissements de Banque par la Commission de Contrôles des Banques.

Ce compte se résume comme suit :

AU CRÉDIT

Produit net bancaire	F	95 225 706,05
Produits du Portefeuille-Titres	F	22 352 793,90
Revenus des immeubles	F	641 521,86
Bénéfice net des succursales à l'Étranger	F	7 846 628,22
Total	F	126 066 650,03

contre F 115 709 163,56 en 1966.

AU DÉBIT

Frais Généraux	F	82 708 868,75
Taxes sur les affaires	F	1 486 948,93
Amortissements des immeubles	F	598 991,50
Provision pour l'impôt sur les sociétés	F	12 870 000,00
Total	F	97 664 809,18

contre F 88 674 251,02 en 1966,
d'où un bénéfice net de ..... F 28 401 840,85

Le rapport du Conseil d'Administration nous a été communiqué et nous n'avons pas de remarque à faire sur les informations d'ordre comptable qu'il contient.

En conclusion de nos examens, nous estimons que les comptes qui vous sont présentés expriment correctement la situation de la Banque à la clôture de l'exercice 1967 et qu'ils peuvent rencontrer votre agrément.

Paris, le 22 avril 1968.

Les Commissaires aux Comptes,
Signé : Philippe SIMON
Henri LÉON

Commissaires agréés par la
Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations prévues à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867

Messieurs,

Nous vous informons que, à notre connaissance, votre Conseil d'Administration n'a autorisé, au cours de l'exercice 1967, aucune opération particulière dans le sens et suivant la procédure de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les opérations courantes et normales de Banque qui ont été poursuivies n'ont pas appelé de remarques particulières de notre part.

Paris, le 22 avril 1968.

Les Commissaires aux Comptes
Signé : Henri LÉON
Philippe SIMON

Commissaires agréés par la
Cour d'Appel de Paris.

COMPTES

de l'Exercice 1967

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1967

ACTIF

FRANCE MÉTROPOLITAINE	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER			
32.227.959,82	*77.870.463,68*	Caisse, Trésor Public, Banques d'Émission.	F	110.098.423,50
1.206.629.186,02	*300.442.325,27*	Banques et Correspondants	»	1.507.071.511,29
1.917.899.720,64	*1.017.843.959,37*	Portefeuille Effets	»	2.935.743.680,01
3.090.276,10	*2.260.970,45*	Coupons	»	5.351.246,55
312.090.127,93	*329.759.488,63*	Comptes courants	»	641.849.616,56
77.280.190,38	*158.272.981,29*	Avances garanties	»	235.553.171,67
387.519.791,70	*86.010.003,19*	Avances et débiteurs divers	»	473.529.794,89
186.961.358,64	*153.433.281,62*	Débiteurs par acceptations	»	340.394.640,26
723.452.549,36	*38.161.875,22*	Titres	»	761.614.424,58
8.030.425,55	*35.862.020,21*	Comptes d'ordre et divers	»	43.892.445,76
49.212.842,08	*14.672.268,91*	Immeubles et Mobilier	»	63.885.110,99
4.904.394.428,22	*2.214.589.637,84*		F	7.118.984.066,06

PASSIF

			FRANCE MÉTROPOLITAINE	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER
Comptes de chèques	F	341.060.016,96	*195.065.544,27*	*145.994.472,69*
Comptes courants	»	1.436.044.677,93	*1.034.557.728,15*	*401.486.949,78*
Banques et Correspondants	»	1.789.547.738,85	*1.416.811.992,42*	*372.735.746,43*
Comptes exigibles après encaissement...	»	296.335.381,06	*188.355.559,95*	*107.979.821,11*
Créditeurs divers	»	529.631.331,06	*406.352.292,05*	*123.279.039,01*
Acceptations à payer	»	340.394.640,26	*186.961.358,64*	*153.433.281,62*
Dividendes restant à payer	»	8.968.883,58	*8.968.883,58*	—
Bons et Comptes à échéance fixe	»	1.163.709.505,96	*386.582.284,50*	*777.127.221,46*
Comptes d'ordre et divers	»	201.917.982,43	*125.947.362,77*	*75.970.619,66*
Réserves	»	504.393.394,32	*494.771.453,48*	*9.621.940,84*
Capital	»	474.000.000,00	*474.000.000,00*	—
Report à nouveau	»	4.578.672,80	*4.578.672,80*	—
Profits et Pertes, exercice 1967	»	28.401.840,85	*20.555.212,63*	*7.846.628,22*
	F	7.118.984.066,06	*4.943.508.345,24*	*2.175.475.720,82*

HORS BILAN

			FRANCE MÉTROPOLITAINE	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER
Engagements par cautions et avals	F	1.732.668.264,30	*1.148.406.526,20*	*584.261.738,10*
Effets escomptés circulant sous notre endos	»	1.742.721.604,56	*1.313.980.000,00*	*428.741.604,56*
Ouverture de crédits confirmés	»	439.085.358,61	*394.383.735,08*	*44.701.623,53*

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EXERCICE 1967)

DÉBIT			CRÉDIT	
FRAIS GÉNÉRAUX				
– Dépenses de personnel	F	62.696.676,97		
– Impôts et taxes (sauf impôt sur les Sociétés)		5.255.373,55		
– Frais de bureau, dépenses d'entretien, de mobilier et de matériel		8.402.879,71		
– Frais de voyages, déplacements, publicité, assurances, timbres et ports, télégrammes		6.157.938,52		
– Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence		160.000,00		
– Indemnité allouée à MM. les Censeurs		27.000,00		
– Indemnité allouée à MM. les Commissaires		9.000,00		
			82.708.868,75	
TAXES SUR LES AFFAIRES			1.486.948,93	
AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES			598.991,50	
PROVISION POUR L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS			12.870.000,00	
			97.664.809,18	
PROFITS DE L'EXERCICE			28.401.840,85	
	F		126.066.650,03	F 126.066.650,03
PRODUIT NET BANCAIRE				F 95.225.706,05
PRODUITS DU PORTEFEUILLE-TITRES				22.352.793,90
REVENUS DES IMMEUBLES				641.521,86
BÉNÉFICE NET DES SUCCURSALES A L'ETRANGER				7.846.628,22

RÉPARTITION

Solde formant le bénéfice net mentionné au bilan général			F 28.401.840,85
à répartir comme suit :			
— aux actionnaires :			
Intérêt statutaire à 5 %..	F 17.345.000,00		
Superdividende	F 9.713.200,00		
Total	F 27.058.200,00	F 27.058.200,00	
soit par action ancienne de F 100 nominal : F 7,80 net donnant lieu à un avoir fiscal de F 3,90			
— au Conseil d'Administration :			
10 % sur F 5.029.839,70 (1)	F 502.983,97		F 27.561.183,97
Solde à reporter			F 840.656,88

(1) Disponible ..... F 28.401.840,85

dont il y a lieu de déduire :

– Intérêt statutaire.....	F 17.345.000,00	
– 5 % sur F 103.726.885,35 de primes d'émission au 1er janvier 1967	F 5.186.344,27	
– Report de l'exercice	F 840.656,88	F 23.372.001,15
		F 5.029.839,70

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 30 mai 1968

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 1967 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Elle fixe pour cet exercice le dividende net à F 7,80 par action ancienne de F 100 donnant droit à un avoir fiscal de F 3,90.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 10 juin prochain.

L'Assemblée Générale rappelle, conformément à la loi, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

Exercice	Capital rémunéré	Montant total distribué aux actionnaires	Dividende net unitaire	Crédit d'impôt ou avoir fiscal
1964	202.680.000	F 21.719.455,60	F 8,50	F 2,69
1965	202.680.000	F 23.460.187,74	F 7,80	F 3,90
	67.560.000		F 3,90	F 1,95
1966	337.800.000	F 26.627.340,32	F 7,20	F 3,60
	9.100.000		F 3,60	F 1,80

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale,

Réélit MM. Jean REYRE et Arnaud de VOGÜÉ, Administrateurs.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale,

Confirme la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil dans les conditions de l'article 28 des statuts, de M. René MARTIN comme Censeur.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale,

Réélit dans les conditions de l'article 28 des Statuts, MM. Henry de BLETTERIE et Henry BURNIER, Censeurs.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale,

Nomme MM. Claude CASTEL, Henri LÉON et Philippe SIMON Commissaires pour les exercices 1968, 1969 et 1970, dans les conditions et avec les attributions déterminées par la loi.

Elle fixe à F 12.000 l'indemnité annuelle du Collège des Commissaires.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le rapport spécial établi par les Commissaires, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, prend acte qu'aucune opération de cette nature n'est intervenue au cours de l'exercice 1967.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES détenues en Portefeuille le 31 décembre 1967

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
	Assurances :		
10.200	actions	Compagnie d'Assurances Maritimes, Aériennes et Terrestres	528.766,24
18.442	—	Rhône-Méditerranée	368.840,00
13.966	—	Le Monde Vie	2.506.059,04
13.114	—	Assurances du Groupe de Paris	1.438.148,88
4.875	—	La Prévoyance Vie	2.056.222,60
	Banques et Sociétés Financières :		
1.414	—	Société Centrale de Banque	185.290,56
17.525	—	Banque Cotonnière et Textile « BANCOTEX ».	85.283,95
26.707	—	Crédit Sucrier et Alimentaire	616.730,24
2.773	—	Union Industrielle de Crédit	175.042,35
32.266	—	Banque de l'Indochine	5.990.182,90
108.467	—	Compagnie Bancaire	11.849.259,26
67.665	—	Caisse Centrale de Réescompte	261.675,06
92.671	—	Caisse Générale de l'Industrie et du Bâtiment	13.780.941,23
75.050	—	Crédit Industriel et Commercial	10.605.882,81
19.447	—	Crédit National	4.995.504.56
4.258	—	« PETROFIGAZ », Banque de Crédit à long et moyen terme	458.290,63
10.000	—	Société Privée de Réescompte	286.307,26
199.980	—	Compagnie Centrale de Financement	4.115.702,97
17.429	—	Banque de Madagascar et des Comores	976.029,94

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
20.650	actions	Banque de Syrie et du Liban	2.964.696,08
28.214	—	Crédit Foncier Franco-Canadien	5.964.721,74
155.314	—	Banque Nationale du Mexique	6.393.507,35
196.509	—	Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud « SUDAMERIS »	8.287.122,19
870	—	Crédit à l'Équipement Électro-Ménager « CETELEM »	183.439,86
76.576	—	Omnium de Participations Financières et de Valeurs Mobilières	889.579,04
595	—	Union de Crédit pour le Bâtiment	118.645,83
150	oblig. échang.	Union de Crédit pour le Bâtiment	
996	actions	Société Financière Châtillon-Commentry ...	99.600,00
3.852	—	Crédit Maritime, Aérien et Fluvial	237.256,25
53.179	—	CREDITELEC	3.141.000,00
4.002	—	Société pour le Développement de la Télévision « SODETE »	400.207,20
742	—	Compagnie Française d'Épargne et de Crédit	101.039,76
332	actions nouv.	Compagnie Française d'Épargne et de Crédit (lib. 75 %)	
23.528	actions	Société Auxiliaire d'Équipements « S.A.D.E. »	745.291,19
1.095	—	Société Française de Factoring.....	135.472,50
547	actions nouv.	Société Française de Factoring (lib. 75 %)	
12.522	actions	CLEP-LOCABAIL.....	1.390.816,00
19.890	—	Comptoir Financier pour l'Industrie « C.O.F.P.I. »	1.020.162,35
8.094	—	Union pour le Financement et l'Expansion du Commerce International « UFINEX » .	640.268,74
3.375	—	Société Anonyme Robert Colomby	409.847,64
21.350	—	Compagnie Industrielle d'Équipement Thermique « COMITH » (lib. 25 %)	533.750,00

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
2.475	actions	Société Européenne de Développement Industriel	237.600,00
2.485	—	Société Franco-Italienne de Développement Industriel	241.045,00
		Sociétés Immobilières :	
27.981	—	Union Immobilière de France « U.I.F. » ...	365.859,76
21.607	—	Société d'Investissements Immobiliers du Nord « SIMNOR »	728.527,33
		Sociétés d'Investissement et de Portefeuille :	
4.798	—	Compagnie d'Investissement et de Placement « C.I.P. »	605.654,31
13.708	—	Société de Placements Sélectionnés en France et à l'Étranger « S.P.S. »	1.899.640,95
24.562	—	L'Union Investissements	1.201.796,64
14.485	—	Compagnie Générale d'Investissement « C.G.I. »	867.548,90
1.815	—	Société Générale d'Épargne et d'Investissement « SOGEVAR »	416.600,00
1.668	—	Société Provinciale d'Investissements Mobiliers	167.467,20
47.407	—	L'Hydro-Énergie.....	2.368.863,86
908	—	Union Financière pour l'Industrie et l'Énergie « UFINER »	182.508,00
3.550	—	Participations Industrielles et Cellulosiques « PRICEL ».....	1.106.748,00
6.557	—	La Paternelle, Société Anonyme	1.581.674,96
59.635	—	« AUXOM »	2.981.750,00
4.500	—	Compagnie de Participations d'Études et de Valeurs Mobilières « COPEVAM »	450.135,00
33.142	—	Société Générale Commerciale et Financière.	2.053.562,61

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
114.005	actions	Société Financière Louis le Grand « SOFILOG »	3.135.137,50
5.378	—	Compagnie Parisienne Immobilière Scheffer-Mignot	1.444.827,59
9.989	actions « B »	Compagnie Franco-Marocaine	291.185,15
9.507	actions « A »	Société Financière Franco-Marocaine d'Études et d'Équipements	175.499,22
12.821	actions	Compagnie Générale du Maroc	788.235,08
88.555	—	Compagnie Générale de Participations et d'Entreprises	3.210.690,24
5.042	—	Compagnie Financière pour l'Outre-Mer « COFIMER	335.645,94
29.001	—	Compagnie Financière Française pour la République Argentine et l'Étranger « SANTA-FÉ »	800.137,59
		Sociétés de Développement et d'Expansion :	
3.450	—	Société de Développement Régional du Sud-Est	319.056,00
2.472	—	Société de Développement Régional du Nord et du Pas-de-Calais	225.693,60
6.187	—	Société Lorraine de Développement et d'Expansion « LORDEX »	525.895,00
7.970	—	Société de Développement Régional du Centre Est « CENTREST »	624.290,10
3.471	—	Société Alsacienne de Développement et d'Expansion « SADE »	351.443,36
2.122	—	Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc	212.200,00
4.445	—	Société pour le Développement de la Région Méditerranéenne	240.030,00
2.521	—	Société de Développement Régional de Normandie	213.074,92
3.411	—	Société de Développement Régional du Sud-Ouest « EXPANSO »	306.990,00

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
784	actions	Société Toulousaine Financière et Industrielle du Sud-Ouest « TOFINSO »	188.160,00
16.050	—	Société Algérienne de Développement et d'Expansion « SOCALDEX »	369.150,00
10.564	—	Société pour le Développement des Régions Sahariennes « S.D.R.S. »	739.480,00
1.778	—	Compagnie Française du Sahara	103.124,00
		Alimentation :	
4.258	—	Sucreries et Raffineries Bouchon et Pajot	519.603,74
2.210	—	Vermandoise de Sucreries	423.718,54
2.425	—	Les Grands Vins Sélectionnés « GEVEOR »	304.410,25
17.412	—	Générale Alimentaire, Société Anonyme	2.916.510,00
2.100	—	Docks Rémois-Familistère	430.836,00
3.765	—	Société de Sucreries Brésiliennes	394.503,96
23	—	Société de Sucreries Brésiliennes (remboursées de 4 F.)	
		Automobiles :	
34.266	—	Société Anonyme André Citroën	3.577.764,03
5.512	—	Peugeot, Société Anonyme	693.299,36
		Bâtiment, Matériaux de Construction, Travaux Publics :	
38.169	—	Carbonisation Entreprise et Céramique « C.E.C. »	3.190.052,92
9.730	—	Société pour la Fabrication d'Isolants et Revêtements Ligneux « ISOREL »	904.500,80
27.054	—	Société Anonyme de Matériel de Construction	4.471.963,80
95.387	—	Société Nouvelle de Constructions et de Travaux	2.540.341,71

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
144.853	actions	Établissements Poliet et Chausson	18.000.882,31
5.122	—	Entreprise Fougerolle	512.200,00
15.985	—	Régie Générale de Chemins de Fer et de Travaux Publics	987.212,31
17.694	—	Société Roclaine	1.877.158,63
500	—	Formica, Société Anonyme	933.650,00
		Constructions Mécaniques :	
99.516	—	Compagnie des Compteurs	16.942.599,00
3.000	—	Manufacture de Machines du Haut Rhin « MANURHIN »	208.680,00
36.961	—	Société Française des Constructions Babcock et Wilcox	6.252.073,85
1.500	—	Société d'Applications Générales d'Électricité et de Mécanique « SAGEM »	1.012.500,00
110.038	—	Établissements « NEYRPIC »	2.432.940,18
19.485	—	Société Stein et Roubaix	1.306.734,57
62.237	—	Delattre-Levivier	1.368.591,63
3.535	—	Établissements Seguin	590.357,19
36	droits attrib.	Établissements Seguin	
61.721	actions	Compagnie Industrielle et Financière Chantier et Ateliers de St Nazaire « PENHOET ».	8.593.550,33
149.725	—	Société Fives Lille-Cail	11.214.273,63
		Hôtels, Tourisme :	
49.046	—	Société Financière de Gestion et d'Investissements Immobiliers et Hôteliers « SOFITEL»	222.309,35
480	—	Société Auxiliaire d'Études et de Financement Hôteliers « AUXITEL »	636.250,00
23.530	actions nouv.	Société Auxiliaire d'Études et de Financement Hôteliers « AUXITEL » (lib. 25 %)	

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
24.260	actions	Club Européen du Tourisme « C.E.T. »	4.386.354,07
1.490	—	Société d'Études d'un Grand Hôtel International à Paris	149.000,00
1.250	—	Société de l'Hôtel Thalassa	125.000,00
		Imprimeries, Papeteries :	
26.060	—	Papeteries Navarre	816.981,00
22.464	—	La Rochette-Cenpa	1.424.666,88
45.542	—	Librairie Hachette	18.825.151,01
20.510	—	Société Industrielle de Cellulose d'Alizay « S.I.C.A. »	676.830,00
19.991	—	La Cellulose du Rhône	1.339.397,00
		Magasins :	
3.341	—	Materna	1.067.449,50
30.925	—	Prénatal	4.303.832,25
44.005	—	Union des Filiales du Printemps « UNIPRINTEMPS »	4.400.500,00
		Matériel Électrique :	
250	—	Télécommunications	304.642,50
2.717	—	Compagnie Générale d'Entreprises Électriques	215.093,96
7.161	—	Compagnie de Signaux et d'Entreprises Électriques	2.006.010,93
461.560	—	« C.S.F. » Compagnie Générale de Télégraphie Sans Fil	40.668.051,60
2.475	—	Société de Paris et du Rhône	751.533,75
2.258	—	Tranchant Électronique	383.899,93
4.980	—	Compagnie Européenne de Location d'Appareils de Radio-Télévision	498.000,00

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
18.200	actions ord.	« SAPHYMO »	350.000,00
16.800	actions priorit.	« SAPHYMO »	
		Métallurgie :	
3.028	actions	Forges de Strasbourg	101.286,60
29.263	—	Société des Fonderies, Laminoirs et Cimenteries de Biache Saint-Vaast	1.080.389,96
14.987	—	Union Sidérurgique du Nord de la France « USINOR »	898.620,52
74.730	—	Denain, Nord-Est, Longwy	7.118.779,80
17.473	—	Compagnie des Forges de Chatillon, Commentry et Neuves-Maisons	1.046.982,16
		Mines :	
29.386	—	Omnium Nord Africain	1.431.098,20
37.997	—	Société Auxiliaire du Manganèse de Franceville « SAMAF »	609.588,73
		Pétroles et Carburants :	
1.044	—	Omnium Français de Pétroles	148,248,00
18.876	—	Compagnie d'Exploration Pétrolière	440.377,08
28.786	—	Société de Forages Pétroliers Languedocienne-Forenco	2.337.595,10
18.754	actions anc.	Société de Forages Pétroliers Languedocienne-Forenco	
775	actions « A »	Compagnie Française des Pétroles	34.505.235,91
287.195	actions « B »	Compagnie Française des Pétroles	
69.604	actions	Esso Standard, Société Anonyme Française	6.400.551,65
15.013	—	Antar Pétroles de l'Atlantique	1.154.349,57
38.041	—	Compagnie Française de Raffinage	8.533.737,53

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
48.199	actions	Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine	22.543.924,70
60.669	—	Compagnie Générale des Gaz Liquéfiés « COGEGAL »	12.133.800,00
24.117	—	Compagnie Générale de Géophysique	4.831.513,00
5.425	—	« INTRAFOR - COFOR »	575.752,00
1.495	—	Société Nationale de Matériel pour la Recherche et l'Exploitation du Pétrole « S.N. MAREP »	246.896,49
2.254	oblig. convert.	Société Nationale de Matériel pour la Recherche et l'Exploitation du Pétrole « S.N. MAREP »	
14.031	actions « A »	Société Financière des Pétroles « FINAREP »	5.815.030,11
81.557	actions « B »	Société Financière des Pétroles « FINAREP »	
164.021	actions	Compagnie Générale de Recherches Pétrolières « GENAREP »	7.518.722,64
92.311	—	Compagnie de Participations, de Recherches et d'Exploitations Pétrolières « COPAREX »	3.535.511,30
38.168	—	Omnium de Recherches et d'Exploitations Pétrolières « OMNIREX »	3.816.800,00
2.003	—	Société Géotechnique pour la Production du Pétrole « GÉOPÉTROLE »	231.912,28
28.350	—	Société Anonyme Française de Recherches et d'Exploitation de Pétrole « SAFREP »	945.000,00
7.289	—	Société des Pétroles d'Afrique Équatoriale	343.384,79
4.699	—	Société Africaine d'Exploration Pétrolière « SAFREX »	469.900,00
		Produits Chimiques et Laboratoires Pharmaceutiques :	
14.008	—	Huiles, Goudrons et Dérivés	1.390.854,32
10.699	—	Ancienne Compagnie Richer	1.782.560,39
52.733	—	Entreprises Albert Cochery	10.656.463,56

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
99.446	actions	Société Française des Laboratoires Labaz	13.115.459,48
179.984	—	« UGINE-KUHLMANN »	27.395.364,64
47.374	—	Compagnie de Produits Chimiques et Électrométallurgiques « PECHINEY »	9.038.959,20
18.888	—	Rhône Poulenc, Société Anonyme	2.869.276,08
51.856	—	Compagnie de Saint-Gobain	6.522.447,68
3.450	—	« ROUSSEL – UCLAF »	789.463,50
4.103	—	Le Carbone – Lorraine	303.868,18
238.509	—	Pierrefitte, Société Générale d'Engrais et Produits Chimiques	17.506.560,60
152	parts	L'Air Liquide	473.358,40
43.827	actions	Produits Chimiques et Celluloses Rey	5.828.991,00
40.860	—	Sapchim – Fournier – Cimag	2.043.000,00
33.490	—	« AQUITAINE-CHIMIE » Société des Produits Chimiques d'Aquitaine	3.349.000,00
7.320	—	Société des Laboratoires J. Berthier	1.098.000,00
1.962	—	Société d'Exploitation des Laboratoires Berthier « SODELAB »	859.356,00
1.184	—	Deltachimie	118.406,57
23.499	—	Polymer Corporation S.A.F.	1.994.930,00
5.000	actions nouv.	Polymer Corporation S.A.F.	
4.000	actions	« AZOLACQ », Société Chimique d'Engrais et de Produits de Synthèse du Sud-Ouest	252.600,00
24.540	—	« FINALENS », Industrielle et Financière de Lens	1.097.428,80
1.151	—	Société Anonyme des Peintures Corona	198.547,50
10.628	—	Ripolin-Georget	1.000.201,08
35.395	—	Société Norvégienne de l'Azote et de Forces Hydro-électriques	6.737.438,25

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
		Services Publics :	
15.495	actions	Société Générale d'Épuration et d'Assainissement	659.915,07
3.216	—	Degrémont, Société Anonyme	1.506.052,80
1.375	—	Laurent Bouillet	202.565,92
2.857	—	Société de Distribution des Gaz des Pyrénées	107.137,50
		Transports:	
26.925	—	Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles	4.427.008,50
6.000	—	Auxiliaire de Navigation	1.208.760,00
3.334	—	Société d'Équipement des Grands Itinéraires	287.250,01
833	actions nouv.	Société d'Équipement des Grands Itinéraires	
28.159	actions	L'Union Navale	1.267.155,00
33.993	—	Union de Transports Aériens « U.T.A. »	4.320.170,37
12.135	—	Lignes Aériennes Intérieures « AIR-INTER »	2.349.969,24
9.895	actions nouv.	Lignes Aériennes Intérieures « AIR-INTER »	
1.706	—	Lignes Aériennes Intérieures « AIR-INTER » (provenant de l'échange d'oblig. convertibles)	
3.747	actions	Société du Parking du Square Boucicaut	374.700,00
1.000	—	Société pour les Transports de l'Industrie Nucléaire « TRANSNUCLÉAIRE »	100.000,00
2.000	—	Gaz – Marine	200.000,00
2.500	—	Gare Routière du Nord de Paris « GARONOR »	250.000,00
1.304	—	Garage Auto Service Orly « GASO »	133.008,00
1.470	—	Garage Parking Saint-Honoré	117.306,00
		Divers :	
5.057	—	Compagnie des Docks-Entrepôts du Havre	323.856,04
9.775	—	Dollfus-Mieg et Compagnie	857.560,75

Nombre de titres			Valeur d'inventaire
16.517	actions	Omnium Technique « O.T.H. »	2.406.351,88
23.317	actions nouv.	Omnium Technique « O.T.H. »	
10.451	actions	Société Anonyme Heurtey	2.309.482,02
45.234	—	Heurtey et Compagnie	18.187.973,54
2.662	actions « B »	Compagnie Générale des Établissements Michelin	1.918.902,70
14.670	actions	Société Européenne d'Études et Participations « S.E.E.P. »	1.297.240,01
150	parts	« INDATOM »	496.288,50
150	parts nouv.	« INDATOM »	
799	actions	Société Mundialimex	109.950,00
1.400	actions nouv.	Société Mundialimex (lib. 75 %)	
4.970	actions	Société Franco-Soviétique de Coopération Industrielle « SOFRACOP »	248,500,00
1.204	—	Agence Havas	745.637,20
4.119	—	Société Internationale de Régie Co-Intéressée des Tabacs au Maroc	288.330,00
	Obligations :		
2.000	oblig.	Charbonnages de France 3 %	200.220,00

Valeur d'Inventaire du Portefeuille-Titres

F 761.614.424,58

Titres énumérés ci-dessus	F	595.284.188,88
Titres de Sociétés étrangères non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	F	146.782.991,11
Titres de Sociétés immobilières non admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs	F	14.923.468,96
Titres dont la valeur d'inventaire est inférieure à F 100.000 par catégorie	F	4.623.775,63

TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS

CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU de RENSEIGNEMENTS CONCERNANT les FILIALES et PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves	Quote-Part du capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice 1967	Observations
I – Renseignements détaillés concernant les participations détenues dans les sociétés françaises et étrangères dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas :										
A – FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas).										
Sociétés Françaises										
Heurtey et Cie	6 000 000	3 902 595,25	75,39	18 187 973,54	—	—	1 094 588,75	1 288 735,48	413 891,10	Titres acquis ex divid.
Cie Générale des Gaz Liquéfiés COGEGAL	10 500 000	2 713 786,40	57,78	12 133 800,00	—	1 463 594,79	49 692 936,83	1 584 370,93	—	
Sociétés Étrangères										
Paribas Corporation	24 542 500	3 313 237,50	100,00	16 190 817,51	63 722,05		10 076 811,27	4 199 982,86	—	
Banque de Financement	9 890 000	539 673,07	99,80	9 884 412,15	585 982,00		6 151 077,59	798 305,96	—	
Chimindus Cie de Participations Chimiques et Industrielles	12 164 700	956 886,48	55,68	5 412 600,00			344 698,35	247 348,90	89 303,38	
B – PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas).										
Sociétés Françaises										Titres acquis ex divid.
Entreprises Albert Cochery	17 500 000	13 760 713,00	30,13	10 656 463,56			160 364 723,92	1 731 483,85	—	
Société Française des Laboratoires Labaz	16 859 900	29 849 032,74	29,49	13 115 459,48		7 258 156,00	77 764 428,55	1 078 651,96	—	d°
Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud	43 000 000	44 690 454,44	22,84	8 287 122,19	4 490,16		58 369 123,86	6 928 194,18	511 879,50	
Caisse Générale Industrie et Bâtiment	22 159 900	22 269 696,00	20,90	13 780 941,23	335 053,15	10 000 000,00	90 244 887,00	5 606 642,99	334 883,55	
Cie Générale de Géophysique	15 120 000	30 507 389,68	15,95	4 831 513,00			134 574 546,03	1 223 876,34	21 993,00	
C.S.F. Cie Générale de Télégraphie Sans Fil	136 870 500	96 535 787,00	15,90	38 355 164,10		98 705 651,62		852 311,64	—	
							755 379 000,00			
Établissements Poliet et Chausson	50 425 000	91 969 184,00	14,36	18 000 882,31			290 270 000,00	6 054 755,93	—	d°
Produits Chimiques et Celluloses Rey	16 100 000	17 178 879,42	13,61	5 828 991,00	3 857 524,95	895 260,00		912 839,52	153 394,50	
							128 646 089,00			
Cie Générale d'Engrais et Produits Chimiques Pierrefitte	89 532 800	62 014 000,00	13,31	17 506 560,60	4 251 472,66	202 000,00		3 993 000,00	98 258,40	
							178 072 000,00			
Compagnie Industrielle et Financière de Penhoët	26 250 000	60 922 872,18	11,75	8 593 550,33			5 555 540,18	8 710 518,99	267 844,50	
Fives Lille-Cail	66 432 000	137 939 452,21	11,26	11 214 273,63		6 628 196,72				
							426 804 914,69	6 446 992,54	399 000,00	
Compagnie Générale de Recherches Pétrolières Génarep	150 000 000	21 887 815,00	10,93	7 518 722,64			4 967 464,70	6 000 173,15	97 271,00	
Sociétés Etrangères										
Cie Belge de Participations Paribas COBEPA	51 922 500	9 346 312,48	34,95	19 286 721,46	247 250,00	686 860,00	2 909 694,77	1 890 362,53	—	
Compagnia Finanziara E Mercantil CABOTO	23 607 000	1 380 512,00	11,66	5 530 563,98			6 115 443,00	2 677 892,00	192 998,75	Ex: au 30.6.67 d'une durée except. de 18 mois
II – Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
A – FILIALES :										
Filiales françaises (ensemble)				15 115 323,65	16 463 755,63	20 926 229,54			3 402 862,50	
Filiales étrangères (ensemble)				22 131 206,70	163 557 528,00	31 538 727,00			669 373,21	
B – PARTICIPATIONS :										
Dans les sociétés françaises (ensemble)				58 241 310,04	93 727 655,16	71 092 736,50			3 024 282,38	
Dans les sociétés étrangères (ensemble)				21 781 508,78	78 063 081,78	81 940 683,70			1 113 699,10	

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 MAI 1968

Allocution du Président,
Rapport du Conseil d'Administration,
Résolutions de l'Assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 MAI 1968

ALLOCUTION

prononcée

par M. Jean REYRE, Président.

Mesdames, Messieurs,

Les propositions que nous soumettons à votre approbation doivent marquer une étape extrêmement importante dans la vie de votre société. Aussi voudrais-je vous exposer les préoccupations qui ont guidé votre Conseil dans la définition et le choix de l'orientation nouvelle que nous souhaitons donner à nos activités et vous préciser les modalités retenues à cet effet et qui sont résumées dans le rapport dont vous venez d'entendre la lecture.

J'ai eu l'occasion, lors de votre assemblée de l'année dernière, de vous rappeler l'action entreprise au cours des vingt dernières années par notre Maison devenue simultanément une banque commerciale, une banque industrielle et un établissement international. Nous devons maintenant tenir compte de la diversification de nos activités pour adapter l'outil dont nous disposons aux conditions économiques actuelles.

Nous pensons en particulier que la constitution au sein de notre groupe d'une banque ayant le statut de banque de dépôts

et se constituant progressivement un réseau d'agences dans les grands centres économiques de notre pays donnera une plus grande diversité à nos ressources bancaires et nous assurera aussi une plus grande souplesse dans notre politique de crédit face aux besoins de notre économie.

Il nous a paru d'autre part souhaitable de trouver de nouvelles sources de financement pour appuyer nos initiatives et de pouvoir, grâce à la création de nouvelles sociétés filiales soit en France soit à l'étranger, faire appel au marché financier des pays où seront installées les différentes sociétés du groupe, en nous associant également, le cas échéant, à des groupes amis. Ainsi pourront être limités à l'avenir les appels faits à votre concours.

Pour répondre à ces préoccupations, nous envisageons de répartir les activités de la Banque de Paris et des Pays-Bas en plusieurs sociétés dépendant toutes directement ou indirectement d'une société holding issue de votre société qui, au terme des opérations envisagées, deviendra la COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.

Préalablement aux opérations qui doivent avoir lieu en France, nous souhaitons transformer nos succursales installées à Bruxelles, Amsterdam, Genève et Casablanca en sociétés de droit local.

Cette modification du régime juridique de nos succursales étrangères qui conserveront, comme je vous l'indiquerai tout à l'heure, des liens étroits avec leur société mère et entre elles, doit permettre à chacune d'elles d'étendre l'action de notre groupe dans des conditions mieux adaptées à la vie économique et financière des pays où elles sont installées.

Il en sera ainsi pour notre succursale de Bruxelles qui joue un rôle actif dans la vie économique belge. Il sera fait apport du fonds de commerce bancaire de la succursale ainsi que des bureaux d'Anvers, Gand, Liège et Charleroi à une filiale, la Banque de Financement, qui possède déjà trente agences. Ainsi à sa création, la nouvelle BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS (BELGIQUE), dont les fonds propres seront de l'ordre de 900 millions de FB, disposera d'un important réseau d'agences réparties sur l'ensemble du territoire belge.

Les fonds propres de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS-SUISSE seront de FS 85 millions, ceux de la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS-HOLLANDE de 30 millions de florins. En ce qui concerne notre succursale de Casablanca, les négociations que nous avons entreprises conduiront à la création d'une société de droit marocain au capital de 5 millions de Dirhams, la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS-MAROC.

Il est en outre prévu pour que soient maintenues les liaisons de travail existant actuellement entre nos trois succursales européennes, de faire prendre à la Banque belge 20 % du capital de la Banque suisse et à celle-ci jusqu'à 80 % du capital de la Banque hollandaise.

En ce qui concerne notre succursale d'Alger, la réduction progressive de son activité depuis 1962 nous a amenés à négocier sa reprise par un établissement public algérien, la Banque Nationale d'Algérie. Une convention a été passée avec cette Banque le 17 mai, aux termes de laquelle la Banque de Paris et des Pays-Bas cessera ses activités à Alger à partir du 31 mai.

Compte tenu des nécessités d'ordre juridique et administratif, différentes suivant les pays, ces opérations doivent être terminées dans les prochaines semaines et c'est pour cette raison que nous vous demandons les pouvoirs nécessaires pour réaliser les apports envisagés.

*
* *

Examinons maintenant les opérations qui doivent aboutir à la constitution des trois grandes sociétés filiales françaises et à la transformation de l'actuelle Banque de Paris et des Pays-Bas en Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas.

• La première de ces filiales sera une banque de dépôts qui reprendra le nom de Banque de Paris et des Pays-Bas

et sera constituée par apport à une société que nous avons constituée du fonds de commerce bancaire, des guichets actuellement ouverts, des immeubles et de nos participations dans des sociétés à caractère bancaire et financier ayant leur activité bancaire en France.

En ce qui concerne ces participations, il nous a paru opportun que certaines d'entre elles qui représentent nos intérêts dans des sociétés proches de notre groupe, en général non cotées, soient d'abord regroupées dans une société holding dont les titres sont déjà cotés à la Bourse de Paris. A cet effet, nous utiliserons la Compagnie Générale du Maroc qui a fait l'objet d'une offre publique d'achat; elle deviendra après sa transformation, l'Omnium de Participations Bancaires et conservera le statut d'établissement financier.

• La deuxième filiale sera une société holding, l'Omnium de Participations Financières et Industrielles qui recevra nos participations dans les sociétés industrielles et commerciales, dans les sociétés de service et d'engineering, dans les sociétés immobilières et dans des compagnies d'assurances, ainsi qu'un certain nombre de titres de placement et des liquidités.

La société qui servira de support à cette opération est une société cotée qui a fait également l'objet de notre part d'une offre publique d'achat, la Société Financière et Industrielle Latil.

• La troisième filiale sera également une société holding qui prendra le nom de Paribas International et recevra en apport nos titres de participation dans des sociétés étrangères bancaires ou industrielles ainsi que dans des sociétés françaises exerçant leur principale activité à l'étranger.

A la suite de ces opérations, nous procèderons à une deuxième série d'apports de manière à établir entre nos filiales des liens directs et maintenir la cohésion de notre groupe.

Ainsi la nouvelle Banque de Paris et des Pays-Bas recevra 20 % du capital de la société holding Omnium de Participations Financières et Industrielles, la quasi-totalité du capital de l'Omnium de Participations Bancaires et des participations de l'ordre de 20 % dans le capital des nouvelles filiales créées par transformation de nos succursales étrangères.

De même Paribas International recevra 30 % du capital de la Banque de dépôts.

Au terme de ces opérations,

• la Banque de Paris et des Pays-Bas, banque de dépôts, disposera de fonds propres de F 550 millions environ, répartis entre capital et réserves. Avec un bilan dont le total devrait être d'un ordre de grandeur compris entre 4 et 5 milliards, elle se placera aux tout premiers rangs des banques commerciales privées dans notre pays.

• l'Omnium de Participations Financières et Industrielles aura des fonds propres d'environ F 600 millions, répartis entre capital et réserves.

• Paribas International aura des fonds propres de F 430 millions, répartis entre capital et réserves.

Quant à votre Société, elle se transformera en société holding et prendra le nom de Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas. Afin de lui assurer une plus grande souplesse de gestion et de manière à pouvoir réaliser certaines opérations de prêts et de cautions, nous avons demandé son inscription comme établissement financier. Son capital et ses réserves demeureront inchangés : ainsi la Compagnie Financière sera une société au capital de F 474 millions et dont les fonds propres, avec les réserves au bilan, s'élèveront à plus d'un milliard. Ses actions continueront à être cotées en bourse dans les mêmes conditions que le sont actuellement les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Elle détiendra :

— 80 % de l'Omnium de Participations Financières et Industrielles,

— 70 % de la Banque de Paris et des Pays-Bas,

— 100 % de Paribas International,

Le solde du capital de ces trois sociétés étant réparti entre les sociétés du groupe, tous les actifs de votre société resteront – directement ou indirectement – la propriété de la Compagnie Financière.

L'ensemble de ces opérations a été exposé aux Pouvoirs Publics, et nous avons reçu des administrations intéressées – notamment fiscales – les accords que nous sollicitions pour la réalisation de nos projets.

Permettez-moi de vous dire que nous avons pris les mesures nécessaires pour maintenir la politique de distribution appliquée par votre Conseil depuis de longues années. En ce qui concerne l'exercice en cours, bien que les apports soient faits valeur 1er janvier 1968, les titres de notre portefeuille seront apportés ex coupon 1968, c'est-à-dire que la Compagnie Financière conservera les revenus de notre portefeuille; elle disposera en outre d'une partie des bénéfices de nos succursales étrangères ainsi que d'une part du bénéfice d'exploitation réalisé par la Banque pendant le premier semestre 1968.

Pour l'avenir, étant donné la transparence fiscale dont bénéficient de par leur statut les sociétés holdings, les revenus de nos participations reviendront à la Compagnie sans pratiquement avoir à supporter de charge et le décalage des exercices de certaines de nos sociétés ou l'utilisation des acomptes sur dividende qui vont être prochainement autorisés nous donneront les moyens de vous assurer la rémunération de votre capital dans des conditions favorables.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les opérations pour lesquelles nous vous demandons votre approbation générale. Conformément à la loi du 24 juillet 1867, les apports doivent être soumis à deux Assemblées Extraordinaires de chacune des sociétés filiales, assemblées qui se tiendront dans les prochaines semaines, les deuxièmes assemblées ayant à approuver

définitivement les apports et à décider des changements de dénomination et d'objet social. Puis dans la dernière semaine de juillet, une Assemblée Générale Extraordinaire de votre société sera appelée à ratifier les opérations effectuées et à décider également des changements de dénomination et d'objet social. C'est à ce moment que votre société deviendra Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas.

Nous aurons ultérieurement à convoquer une autre Assemblée Générale Extraordinaire, vraisemblablement dans la première quinzaine de septembre, qui aura entre autres pour objet de mettre nos statuts en accord avec les dispositions de la loi sur les sociétés de juillet 1966.

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 30 mai 1968

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous demander d'autoriser votre Conseil à effectuer l'apport d'éléments de fonds de commerce des succursales étrangères de la Banque de Paris et des Pays-Bas à des sociétés existantes ou à créer, et d'une façon plus générale, d'approuver le principe d'une nouvelle répartition des activités de votre société.

Au cours de ces dernières années, les activités de la Banque de Paris et des Pays-Bas se sont largement développées. En France, votre Établissement a continué d'apporter à sa clientèle de grandes sociétés industrielles et commerciales un appui financier et bancaire toujours croissant et confirmait dans le même temps sa vocation de banque industrielle. A l'étranger, il a consolidé ses positions par la création de filiales tout en multipliant ses initiatives, aussi bien dans le domaine commercial que sur les marchés financiers internationaux.

Le nombre et la diversité de ses activités rendent aujourd'hui souhaitable une nouvelle structure juridique du groupe de la Banque de Paris et des Pays-Bas afin de permettre, grâce à une gestion plus diversifiée et à des possibilités de financement plus nombreuses, un meilleur développement de ses différentes vocations. Cette évolution est d'autant plus nécessaire que votre

banque doit faire face, comme toutes les entreprises, aux changements profonds intervenus ou prévisibles dans la vie économique nationale et internationale.

Les transformations envisagées par la Banque de Paris et des Pays-Bas doivent permettre :

- de bien distinguer et de mettre en valeur ses possibilités d'action dans les trois secteurs, bancaire, industriel et international, où elle entend développer, en les coordonnant, ses initiatives;
- d'offrir aux diverses sociétés du groupe de plus larges possibilités de financement sur le plan national et international et d'assurer un renforcement de leurs moyens d'action;
- de rendre plus aisés, en France comme à l'étranger, des rapprochements éventuels avec d'autres groupes que pourrait rendre souhaitables l'évolution des conditions de concurrence nationale et internationale.

*
* *

Pour répondre à ces préoccupations, nous vous proposons de répartir les activités de la Banque de Paris et des Pays-Bas en plusieurs sociétés distinctes, dépendant toutes, directement ou indirectement, de l'actuelle Banque de Paris et des Pays-Bas, devenue société holding.

En ce qui concerne les succursales de Bruxelles, Amsterdam, Genève et Casablanca, celles-ci seraient transformées en sociétés de droit local. Cette transformation doit permettre à ces nouveaux établissements que nous continuerons à contrôler, directement ou indirectement, d'étendre l'action de notre groupe dans des conditions mieux adaptées aux données nationales de chacun des pays où nous avons des établissements.

Pour des raisons tenant aux dispositions réglementaires – et notamment fiscales – ces opérations doivent être réalisées dès le milieu de cette année et c'est pourquoi nous vous demandons de donner à votre Conseil les pouvoirs nécessaires pour réaliser dans ce délai ces transformations.

Nous vous demandons en second lieu de nous autoriser à constituer, par apport à des sociétés existantes, trois filiales de droit français :

- une banque de dépôts qui reprendra le nom de BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS et recevra le fonds de commerce bancaire et les guichets actuellement ouverts à Paris, Marseille, Nice et Toulouse, les immeubles affectés à l'exploitation, nos participations dans des sociétés de caractère bancaire et financier exerçant leur activité en France, ainsi que certaines liquidités. Quelques-unes de ces participations seraient préalablement regroupées dans une société holding spécialisée, l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS BANCAIRES, dont les titres seraient également apportés à la Banque;
- une première société holding, l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES ET INDUSTRIELLES qui recevra, outre des titres de placement, nos participations dans les sociétés industrielles et commerciales françaises;
- une seconde société holding, PARIBAS INTERNATIONAL, qui assurera la gestion de nos intérêts à l'étranger, c'est-à-dire nos filiales actuelles provenant de la transformation des succursales en sociétés de droit local et nos participations dans des sociétés étrangères bancaires, financières ou à caractère industriel et commercial ou dans des sociétés françaises exerçant leur principale activité à l'étranger.

Afin de renforcer la cohésion nécessaire entre ces diverses sociétés filiales, votre société procéderait ensuite à une deuxième série d'apports devant permettre :

- à la banque de dépôts de détenir la quasi-totalité de l'Omnium de Participations Bancaires, une participation de 20 % dans le capital de l'Omnium de Participations Financières et Industrielles et des participations dans le capital des sociétés de droit local créées pour reprendre l'activité des succursales belge, hollandaise, suisse et marocaine;
- à Paribas International de détenir une participation dans le capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas et dans le capital

des filiales bancaires étrangères, de manière à bien traduire l'interdépendance des banques du groupe.

Votre société actuelle, devenue société holding sous le nom de COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS poursuivrait alors son existence, avec le statut d'établissement financier.

Au terme des différentes opérations, elle possèderait :

- 70 % du capital de la Banque de Paris et des Pays-Bas,
- 80 % de l'Omnium de Participations Financières et Industrielles,
- la quasi-totalité du capital de Paribas International.

La Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas et ses filiales devraient trouver dans ces nouvelles structures un cadre bien adapté à la diversification sur le plan technique et géographique, des activités menées par l'actuelle Banque de Paris et des Pays-Bas. Le groupe ainsi constitué serait dans ces conditions en mesure d'apporter, avec des moyens financiers susceptibles d'être plus aisément accrus, un concours plus important au développement économique de notre pays et à l'expansion de son rôle à l'étranger.

Les résolutions que nous vous soumettons ont pour objet :

- d'approuver la création de sociétés de droit local pour reprendre l'activité des succursales actuellement exploitées en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse et au Maroc, et de donner au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette transformation;
- d'approuver le principe de la nouvelle organisation du groupe de la Banque de Paris et des Pays-Bas, les différentes opérations d'apport envisagées devant être soumises à la ratification d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée ultérieurement.

RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 30 mai 1968

Première résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration,

Autorise le Conseil d'Administration à faire apport d'éléments de fonds de commerce afférents à l'exploitation des succursales à l'étranger ainsi que des agences et bureaux en dépendant à des sociétés existantes ou à créer.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces apports, déterminer les éléments d'actif apportés et les éléments du passif pris en charge et d'une manière générale, fixer les modalités de ces apports, et notamment leur rémunération, signer tous actes procès-verbaux, pièces et documents, substituer et plus généralement faire le nécessaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration,

Approuve le principe d'une nouvelle répartition des activités de la Banque de Paris et des Pays-Bas aux termes de laquelle la Banque de Paris et des Pays-Bas se transformerait en société financière après apport de la quasi-totalité de ses actifs à diverses sociétés.

L'Assemblée Générale, sous réserve de ratification par une Assemblée Générale ultérieure de la Banque de Paris et des Pays-Bas, autorise le Conseil d'Administration :

A faire apport d'éléments de son fonds de commerce de banque et de divers immeubles et titres de participation à une société filiale qui prendra le statut de banque de dépôts.

A faire apport du solde des participations composant le Portefeuille-Titres de la Banque de Paris et des Pays-Bas à plusieurs sociétés filiales respectivement spécialisées dans la gestion de participations industrielles, de participations financières et de participations étrangères.

L'Assemblée Générale autorise, en outre, le Conseil d'Administration, en vue de renforcer la cohésion souhaitée des différentes sociétés filiales visées ci-dessus, à apporter à certaines d'entre elles une partie des titres reçus en rémunération des apports précédemment effectués.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

EXERCICE 1967

OPÉRATIONS FINANCIÈRES AUXQUELLES LE SIÈGE A PRÊTÉ SON CONCOURS

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC

Emissions réalisées par :

- *l'État Français,*
- *les Charbonnages de France,*
- *le Crédit Foncier de France,*
- *l'Électricité de France,*
- *la Caisse Nationale des Autoroutes,*
- *le Crédit National,*
- *la Caisse Centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel,*
- *le Gaz de France,*
- *la Ville de Paris,*
- *la Société Nationale des Chemins de Fer Français,*
- *la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.*

ORGANISME ÉTRANGER

– *La Banque Européenne d'Investissement.*

SECTEUR PRIVÉ

Emissions dirigées par la Banque comme chef de file ou co-chef de file :

– *la Société de Développement Régional du Sud-Ouest « EXPANSO S.D.R. »,*
– *la Compagnie Maritime des Chargeurs Réunis,*
– *la Société de Développement Régional du Nord et du Pas-de-Calais,*
– *le Groupement des Industries de Matériaux de Construction « G.I.M.A.T. »,*
– *la Société de Développement Régional du Centre-Est « CENTREST »,*
– *la Société de Développement Régional de Normandie,*
– *l'Imprimerie Chaix-Desfossés-Néogravure,*
– *« PIERREFITTE » Société Générale d'Engrais et Produits Chimiques,*
– *le Groupement de l'Industrie Sidérurgique pour faciliter la reprise et le développement de la production « G.I.S. »,*
– *la Société Lorraine de Développement et d'Expansion « LORDEX »,*
– *la Compagnie des Compteurs,*
– *la Société de Développement Régional du Sud-Est,*
– *le Groupement des Industries Agricoles, Alimentaires et de Grande Consommation « G.I.A.C. ».*

Emissions auxquelles le Siège a participé :

– *la Société Anonyme des Galeries Lafayette,*
– *le Groupement des Grands Magasins et Magasins Populaires,*
– *la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage,*
– *la Société de Développement Régional de l'Ouest « SODERO »*
– *la Société Anonyme de Véhicules Industriels et d'Équipements Mécaniques « SAVIEM »,*
– *la Société Alsacienne de Développement et d'Expansion « S.A.D.E. »,*
– *Antar – Pétroles de l'Atlantique,*
– *les Automobiles Peugeot,*
– *le Crédit Naval,*
– *le Groupement des Industries de la Construction Électrique « GICEL »,*
– *le Groupement des Industries Mécaniques « GIMECA ».*

EMPRUNTS INTERNATIONAUX ÉMIS SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN

Émissions dirigées par la Banque comme chef de file ou co-chef de file :

– *Électricité de France,*
– *Transalpine Finance Holdings S.A. (2 émissions),*
– *Nacional Financiera (2 émissions),*
– *Société Anonyme André Citroën,*
– *Republic of Austria,*

- *Eurofima*,
- *Mexico*,
- *Highveld Steel and Vanadium Corporation Limited*,
- *Kraftlaget Opplandskraft*,
- *Banque Européenne d'Investissement*,
- *De Beers Consolidated Mines Limited*,
- *Amax Holdings Incorporated*,
- *Société Nationale des Chemins de Fer Français*,
- *Autopistas Concesionaria Espanola*,
- *N.V. Rotterdam – Rijn Pijpleidung Maatschappij*,
- *Republic of Portugal*,
- *Norsk Hydro-Elektrisk Kvaelstofaktieselskab*,
- *Caisse Nationale des Télécommunications*,
- *Twentieth Century-Fox International Corporation.*

Émissions auxquelles le Siège a participé :

- *Owens Illinois Overseas Capital Corporation*,
- *Republic of Finland (2 émissions)*,
- *Banque Européenne d'Investissement (2 émissions)*,
- *Allis-Chalmers International Finance Corporation*,
- *Marathon International Finance Company*,
- *Du Pont Europa Holdings*,
- *Sira-Kwina Kraftselskap*,
- *Ente Nazionale Idrocarburi « E.N.I. » (2 émissions)*,
- *Österreichische Elektrizitätswirtschafts-Aktiengesellschaft*,

- *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier « C.E.C.A. » (2 émissions)*,
- *Union Oil International Finance Corporation*,
- *Government of New Zealand (2 émissions)*,
- *BASF Holdings*,
- *Imperial Chemical Industries Limited « I.C.I. »*
- *Eriksbergs Mekaniska Verkstads Aktiebolag*,
- *U.S. Rubber Uniroyal Holdings*,
- *Atlantic Richfield International Finance Corporation*,
- *City of Copenhagen*,
- *Mortgage Bank of Finland Oy*,
- *I.S.E. Corporation*,
- *Comision Federal de Electricidad*,
- *National Lead Overseas Capital Corporation*,
- *Arbed*,
- *Queensland Alumina Holdings*,
- *Commonwealth of Australia (2 émissions)*,
- *Electricity Supply Commission*,
- *Celanese International Finance Company*,
- *Philips International Finance*,
- *Union Carbide International Capital Corporation*,
- *The City of Oslo*,
- *Régie Nationale des Usines Renault*,
- *Chevron Overseas Finance Company*,
- *Northern Paper Mills Company*,
- *Kingdom of Denmark*,
- *Brenner Autobahn A.G.*,

- *Eurofima*,
- *The Procter & Gamble International Company*,
- *Olivetti International S.A.*,
- *Icelandic Aluminium Company Limited*,
- *Nabisco International Finance Company*,
- *General Foods Overseas Development Corporation*,
- *The Grängesberg Company*,
- *Österreichische Elektrizitätswirtschafts - Aktiengesellschaft und Tauernkraftwerke Aktiengesellschaft*,
- *Copenhagen Telephone Company Incorporated*,
- *Shell International Finance N.V.*,
- *Electric and Musical Industries Limited « E.M.I. »*,
- *Industrial Development Bank of Israel Limited*,
- *Republic of Argentine*,
- *Société des Automobiles Simca*,
- *Amoco International Finance Corporation*,
- *Roussel-Uclaf*,
- *Gillette International Capital Corporation.*

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

OPÉRATIONS DIRIGÉES PAR LA BANQUE

- *Materna*,
- *l'Union Immobilière de France « U.I.F. »*,
- *la Société des Aciéries et Tréfileries de Neuves-Maisons, Châtillon.*

OPÉRATIONS AUXQUELLES LE SIÈGE A PRÊTÉ SON CONCOURS

- *l'Union de Transports Aériens (U.T.A.)*,
- *Société Chimique, Routière et d'Entreprise Générale*,
- *La Soudure Autogène Française*,
- *la Société Alsacienne de Développement et d'Expansion « S.A.D.E. »*,
- *Pavillons de l'Orfèvrerie Christofle*,
- *les Ciments Lafarge*,
- *la Société Anonyme de Véhicules Industriels et d'Équipements Mécaniques « SAVIEM »*,
- *le Comptoir des Entrepreneurs*,
- *The French Petroleum Company of Canada*,
- *ROLINCO N.V.*

OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Emissions auxquelles la Banque a participé :

- *Farbwerke Hoechst Aktiengesellschaft*,
- *Banco Urquijo, S.A.*

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

Opération dirigée par la Banque :

- *la Société Anonyme des Carrières de l'Ouest.*

OFFRES PRIVÉES D'ACHAT

Opérations dirigées par la Banque :

- *la Société Auxiliaire de Distribution d'Équipements à Traiter l'Information « LOCABULL »,*
- *la Société Centrale de l'Uranium et des Minerais et Métaux Radioactifs « S.C.U.M.R.A. ».*

INTRODUCTION EN BOURSE EFFECTUÉE PAR LA BANQUE

Au marché Officiel de la Bourse de Paris :

- *la Société Anonyme HEURTEY.*

OPÉRATIONS FINANCIÈRES AUXQUELLES LA SUCCURSALE DE BRUXELLES A PRÊTÉ SON CONCOURS

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

SECTEUR PUBLIC OU SEMI-PUBLIC

Émissions réalisées par :

- *l'État Belge,*
- *le Fonds des Routes,*
- *la Caisse Nationale de Crédit Professionnel,*
- *la Régie des Télégraphes et des Téléphones,*
- *la Société Nationale des Chemins de Fer Belges,*
- *la Société Nationale de Crédit à l'Industrie,*
- *la Ville d'Anvers,*
- *la Ville de Bruxelles,*
- *la Ville de Liège.*

SECTEUR PRIVÉ

- *les Sociétés Réunies d'Énergie du Bassin de l'Escaut « E.B.E.S. »,*
- *la Fédération de l'Industrie du Gaz « Figaz »,*
- *la Société de Distribution du Gaz « Distrigaz »,*
- *la Banque Européenne d'Investissement,*
- *la Banque de Financement.*

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

- *Solvay et Cie,*
- *Charbonnage d'Aiseau-Presle.*

EMPRUNTS INTERNATIONAUX ÉMIS SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN

- *S.A. André Citroën,*
- *Sociedade Anonima Concessionaria de Refinacao de Petroleos em Portugal « Sacor »,*
- *Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier « C.E.C.A. »,*
- *National Financiera,*
- *Companhia Uniao Fabril « C.U.F. ».*

OPÉRATIONS FINANCIÈRES AUXQUELLES LA SUCCURSALE DE GENÈVE A PRÊTÉ SON CONCOURS

Emissions auxquelles la succursale a participé.

EMPRUNTS ÉMIS PAR DES ORGANISMES ET SOCIÉTÉS SUISSES

- *Confédération,*
- *Canton d'Argovie,*
- *Canton de Bâle,*
- *Canton de Berne,*
- *Canton de Fribourg,*
- *Canton de Genève,*
- *Canton des Grisons,*
- *Canton de Lucerne,*
- *Canton de Neuchâtel,*
- *Canton de Saint-Gall,*
- *Canton de Schaffhouse,*
- *Canton de Schwyz,*
- *Canton du Tessin,*
- *Canton de Thurgovie,*
- *Canton de Vaud,*
- *Canton de Zoug,*

- *Canton de Zurich,*
- *Ville de Baden,*
- *Ville de Berne,*
- *Ville de Bienne,*
- *Ville de Genève,*
- *Ville de La Chaux-de-Fonds,*
- *Ville de Lausanne,*
- *Ville de Lucerne,*
- *Ville de Lugano,*
- *Ville de Neuchâtel,*
- *Ville de Saint-Gall,*
- *Ville de Schaffhouse,*
- *Ville de Thoune,*
- *Ville de Zurich,*
- *Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit Hypothécaire,*
- *Caisse Hypothécaire du Canton de Berne,*
- *Caisse Hypothécaire du Canton de Genève,*
- *Crédit Foncier Suisse,*
- *Albula-Landwasser Krafwerke A.G.,*
- *Centrale Thermique de Vouvry S.A.,*
- *Electra-Massa,*
- *Énergie Ouest-Suisse,*
- *Forces Motrices Bernoises S.A.,*
- *Forces motrices Hongrin-Leman,*
- *Forces Motrices de Mattmark S.A.,*

- *Grande Dixence S.A.,*
- *Kraftwerke Oberhasli A.G.,*
- *Usines Électriques de l'Engadine S.A.*

EMPRUNTS ÉTRANGERS ÉMIS EN SUISSE

- *Australie,*
- *A.K.U.,*
- *Amoco International Finance Corporation,*
- *Courtauld Ltd.,*
- *Distillers Cy Ltd.,*
- *Dow Chemical,*
- *Du Pont Europa,*
- *Eurofima,*
- *International Bank of Reconstruction and Development,*
- *National Cash Register International Finance Corporation,*
- *Siemens,*
- *Steweag,*
- *Swissair,*
- *Cie des Wagons-Lits et du Tourisme.*

OPÉRATIONS FINANCIÈRES AUXQUELLES LA SUCCURSALE D'AMSTERDAM A PRÊTÉ SON CONCOURS

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Opérations auxquelles la succursale a participé :

- *Antilles Néerlandaises*
- *Société Citroën.*

ÉMISSION PRIVÉE

Emission à laquelle la succursale a participé :

- *Total Nederland N.V.*

Imp. Artra - Paris